

Eco-Vie

la revue

n° 330
Mai-Août
2024

Édito

Trois ou quatre rayons de soleil, et déjà nous pensons vacances. Mais à peine a-t-on pris le temps de se retourner pour préparer des valises que la pluie se rappelle à nous !

Le printemps s'annonçait pourtant précoce, les arbres fruitiers avaient près de trois semaines d'avance et maintenant, difficile de trouver un moment pour semer ou planter au potager. À part les plantes non cultivées, dites « sauvages », peu de choses poussent. Sans compter les innombrables inondations dans les régions voisines... et partout dans le monde, ou à l'inverse, déjà des incendies. Dire que certains prédisent un été chaud et sec. On regrettera alors nos pluies, si pas quasi quotidiennes, du moins plus qu'hebdomadaires. Où allons-nous ?

Et partout dans le monde, comme au début du XXe siècle, le repli sur soi, sur sa culture, sa communauté, sa patrie, reprend vigueur. Or, chaque fois que le nationalisme et le communautarisme montent en force, des conflits gonflent et éclatent : « Nous sommes les meilleurs, les plus forts, les "élus", les autres nos ennemis ! » - Voyons la Russie du « Tsar » Poutine (Tchéchénie et Ukraine), la Chine (Ouïghours, Taïwan), la Corée du Sud/du Nord, la Palestine/Israël, le Mexique/ les USA de Trump,...-.

A quoi bon être les meilleurs, les plus forts, les plus riches ou que sais-je si le monde dans lequel on vit continue à se dégrader suite aux dérèglements climatiques ? Chaque euro, chaque dollar, chaque rouble, chaque yuan dépensé en armement ne peut servir à contenir les catastrophes climatiques qui se préparent.

Et la vie devient plus chère. Que deviendront nos enfants ?

Un rayon de soleil... Votre revue (une quarantaine de pages !) vous donne des pistes de réflexion, d'actions pour passer l'été en vous divertissant tout en vous informant. Et un coin de ciel bleu pour demain.

Bonnes vacances ... !

Xavier ADAM
Président d'Eco-Vie

Éditrice responsable : Sylvia Vannesche, 34 rue de l'Oratoire, 7700 Mouscron

tél : 0032 (0)56 33 72 13 <http://www.eco-vie.be> contact@eco-vie.be



SOMMAIRE

LES CONSEILS d'Eco-Vie

UNE SORTIE en train à vapeur	p.26
UN LIVRE À LIRE pendant les vacances	p.35
PETITS CONSEILS pour des vacances ÉCO-RESPONSABLES	p.36
PENSÉES	p.36
ROMAN/FILM/BD Sublimer nos peurs	p.45
UNE RESPIRATION poétique	p.49
COURRIER DES LECTEURS	p.50

EDITORIAL p.1

LA VIE d'Eco-Vie

SOMMAIRE	p.2
CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'E-V	p.3
CINÉ-DÉBAT Commun Humain	p.10
STRETCHING POSTURAL	p.14
LES BALADES DE MARTIN Le Canal de Ieper-Comines	p.19
AGENDAS - Activités d'autres associations	p.51
AGENDAS d'Eco-Vie	p.52

SOCIÉTÉ... en évolution

ENSEIGNEMENT Le Pacte d'Excédense	p.29
VERS UN AIR PLUS PUR analyse de CANOPEA	p.37
LA WALLONIE continue à soutenir les énergies fossiles	p.39
ENVIRONNEMENT et partis politiques francophones	p.41
LE BIEN-ÊTRE ANIMAL enfin reconnu dans la pratique de la chasse en Wallonie	p.42
SIMPLIFICATION DE LA P.A.C la transition agroécologique passe par les prix justes	p.44
RAS-LE-BOL DES DÉCHETS SAUVAGES : introduisez une consigne efficace pour les canettes et les bouteilles en plastiques	p.47

DECOUVERTE nature

LE PETIT VILLAGE DANS LA PRAIRIE Troisième édition	p.4
SI TU VEUX DU BONHEUR AVEC LE JARDIN DE L'IMPARFAIT	p.9

ECO-VIE Junior

GRISOU RACONTE... C'est le printemps, vous avez vu la vie qui grouille dans nos jardins et nos campagnes ?	p.21
---	------

AMÉNAGEMENT du territoire

VALORISER LE «FONCIER INVISIBLE» : l'art de changer de regard	p.11
PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ les remarques d'Eco-Vie pour Mouscron	p.13
ENQUÊTES PUBLIQUES : l'accès à l'info, un parcours du combattant	p.15



ECO-VIE asbl
Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron
056 / 337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@etik.com
N° Entreprise : 0862.049.094
Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Mouscron, le 25 mai 2024

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE

26/06/2024 A 18h au CRIE (rue de la Vellerie 135 Mouscron)

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de l'assemblée générale du 5 décembre 2023
- Approbation des comptes 2023
- Présentation du rapport d'activités 2023
- Décharge aux administrateurs
- Approbation du budget 2024
- Activités du second semestre 2024
- Divers

Comme toutes nos assemblées générales, cette assemblée est ouverte à toutes et tous et ce même si seuls les membres associés ont le droit de vote.

Pour l'asbl Eco-Vie

Xavier Adam
Président

La vie d'une association, ce sont ses membres.

Il est important que ceux-ci puissent s'exprimer, en connaître les rouages et influencer sur les décisions concernant l'avenir de l'association.

La convocation ci-contre est une invitation à nous rejoindre lors de la prochaine assemblée générale.

**BIENVENUE A
TOUTES ET
TOUS**

LE PETIT VILLAGE DANS LA PRAIRIE

troisième édition !

Le Petit Village dans la Prairie fait son grand retour !
Cet événement phare de la Maison de Jeunes La Prairie prendra place le samedi 1er juin 2024. Mais c'est quoi, le Petit Village dans la Prairie ? Que va-t-il se passer ? On vous en dit un peu plus avec les jeunes qui participent activement à la préparation de cette après-midi festive !

Le Petit Village dans la Prairie a vu le jour en 2022. Il s'agit d'un projet rêvé et porté par les jeunes et les animateur.rice.s de la Maison de Jeunes La Prairie. Tout au long de l'année scolaire, de nombreux ateliers sont programmés à la Maison de Jeunes (MJ). Les jeunes qui les fréquentent ont exprimé le désir de créer du lien, de partager leur passion, d'échanger et de se produire devant un public. De ces envies émerge l'idée d'un festival (descendant du Prairythme).

Zoé (jeune membre de la MJ) nous en dit un peu plus : « Le Petit Village dans la Prairie, c'est la journée portes-ouvertes de la MJ. Lors de cet événement, tous les ateliers et les jeunes sont mis en avant pour montrer au public que les jeunes sont super actifs dans la MJ. Ça permet de montrer que les jeunes se bougent pour s'impliquer dans des projets collectifs et apprendre de nouvelles choses. C'est génial de voir le regard émerveillé du public quand il découvre tout ce qu'on fait à la MJ. »

Le samedi 1 juin, de 14h00 à 19h00, tous les ateliers ouvriront donc leurs portes ! Les visiteurs pourront rencontrer les jeunes, les animateur.rice.s et profiter d'une multitude d'activités : ateliers ouverts, village des associations, démonstrations de danse et d'impro, concerts, jeux et défis, expositions, promenade sur le site de La Prairie... C'est gratuit ! Pour Amy, « le Petit Village dans la Prairie, c'est le meilleur événement de l'année. Ça permet de montrer tout ce qui se passe dans la Maison de Jeunes, il y a plein de stands et ça sera magnifique ! »

Un évènement pour et par les jeunes

Les jeunes de la MJ sont pleinement impliqués.e.s dans l'organisation de l'évènement. Nous leur avons demandé comment elles et ils apportent leur touche personnelle :

Loric, jeune membre, est impliqué dans l'atelier jeux de rôle :

« j'ai participé à un week-end d'organisation en janvier pour préparer l'année 2024 et aussi Le Petit Village. Il y a eu aussi plusieurs réunions et des ateliers créatifs où on a pu en parler et donner toutes nos idées. Cette année, j'animerai une initiation jeux de rôle ».

Louna participe aux ateliers scénographie et décoration :

« Pour l'organisation, on décide de quelle manière on prépare le Petit Village, ce qu'on peut proposer de plus, voir comment on peut rendre le site un peu plus joli et coloré. J'aime beaucoup aider pour le côté déco justement. Le jour de l'évènement, je donne un coup de main au service et j'adore ça.

Cette année, on m'a aussi proposé de monter sur scène pour chanter.

C'est très bien d'être dans l'organisation car on apprend à être autonome, on voit comment ça se passe les préparatifs d'un tel évènement. Ça montre aussi qu'à la MJ La Prairie, on s'entraide beaucoup ! ».

Zoé s'implique beaucoup dans la vie de la MJ, notamment dans le Petit Village :

« En janvier, les animateur.rices nous ont proposé un week-end pour réfléchir à la manière dont nous, les jeunes de la MJ, nous voyons l'évènement. On a formé des groupes en fonction de ce qu'on voulait y faire. Tous les jeunes présents lors de ce week-end sont impliqués

dans la création des décors,

dans la communication,

dans la logistique

ou encore dans la création des animations et défis.

Le jour J, je vendrai des glaces pour le projet de camp des grands jeunes (+ 15 ans).

Je fais aussi partie de l'équipe communication donc je prendrai des photos et des vidéos ».



Amy participe aussi aux ateliers créatifs de construction pour préparer la décoration de l'évènement :

*« Le thème de la déco cette année, c'est les fleurs.
Aussi, je vais monter sur scène avec Louna et Louana (mes amies),
et je vais chanter « Il en faut peu pour être heureux ».
C'est la première fois que je participe, je suis sûre que ça sera super
et que ça fera des souvenirs incroyables ».*



Gulcan, impliquée dans le projet camp des grands jeunes :

« Le Petit Village, c'est vraiment le moment où la MJ et ses jeunes sont mis en avant ! J'ai participé aux deux premières éditions déjà. Je pense que c'est hyper important d'impliquer les jeunes dans l'organisation car on se sent tout de suite très concernés par l'évènement et la vie de la MJ. On donne toutes nos idées et on est content.e.s. de les voir mises en œuvre le jour j. Je serai au stand de glaces pour le projet grand jeunes et je donnerai un coup de main où il y aura besoin ».





Le programme de l'après-midi

Tout au long de l'après-midi, le programme se répartira autour de différents « villages », des lieux phares situés dans l'enceinte de la ferme d'animation La Prairie.

La cour des arts mettra plus particulièrement les arts de la scène en évidence avec des démonstrations d'impro (Les Mouscrobres), de danse (Keep Dancing / MJ La Ruche), des concerts d'Arno Pepper, du projet Mots à Maux (AMO Le Déclit) et une scène ouverte aux jeunes mélomanes. Un atelier créatif y sera aussi proposé par le CEC La Prairie.

L'atelier couture de la MJ proposera une initiation dans les locaux de la Maison de Jeunes.

The Village People (village associatif) invitera le public à prendre part aux animations de nos nombreux partenaires associatifs et culturels : la Ligue des Familles, Amnesty International, les Iles de Paix, la Cellule Environnement, le Collectif Altern'Actifs, Handicontact...

L'antre fantastique des geeks fera la part belle aux cultures de l'imaginaire avec un quiz Harry Potter (MJ Vaniche), des initiations jeux de rôles et jeux de société (La Frégate et le Centre de Jeunes de Dottignies), des expositions de figurines peintes, des expos photos des projets et des soirées organisées avec les jeunes et aussi une expo consacrée aux talents artistiques des jeunes de la MJ.

Le Jardin des Décou'Vertes invitera le public à s'intéresser à la permaculture, au potager. Un atelier green y sera organisé (cosmétiques DIY) avec le soutien des MJ Vertes, des jeux anciens seront installés et le CEC La Prairie proposera une initiation au didgeridoo. Enfin, l'atelier cheval proposera une démonstration de voltige sur la Cavalcade et la Route des Défis amènera un côté ludique à l'évènement avec un parcours de jeux et d'animations (organisé par les jeunes), en clin d'œil à la Fête Jeunes (ancien évènement de la MJ). D'autres surprises prendront encore place dans le cadre du Petit Village dans la Prairie 3 ! Dans une optique de sensibilisation et de respect de l'environnement, le Petit Village dans la Prairie se veut durable et responsable. Fabrication de décors par les ados, gestion des déchets, utilisation de produits bio/locaux en cuisine, invitation de partenaires écocitoyens...

La MJ souhaite réduire au maximum son impact sur l'environnement et conscientiser le public à cette cause qui lui tient à cœur.

Les Jeunes de La Prairie





Plus d'infos

+32(0)56 34 20 44

Sur Facebook : *Le Petit Village dans la Prairie III*
ou *MJ La Prairie*

Le Petit Village dans La Prairie 3

Samedi 1^{er} juin 2024 de 14 à 19h

A la ferme d'animation *La Prairie*
(121 rue de la Vellerie, Mouscron)

Gratuit !



SI TU VEUX DU BONHEUR avec le Jardin de l'Imparfait

Si tu veux du bonheur pour une journée seulement, enivre-toi.

Si tu veux du bonheur pour un mois, marie-toi.

Si tu veux du bonheur pour une année, tue ton cochon.

Si tu veux du bonheur pour toute la vie, fais-toi jardinier.

Vieux proverbe chinois

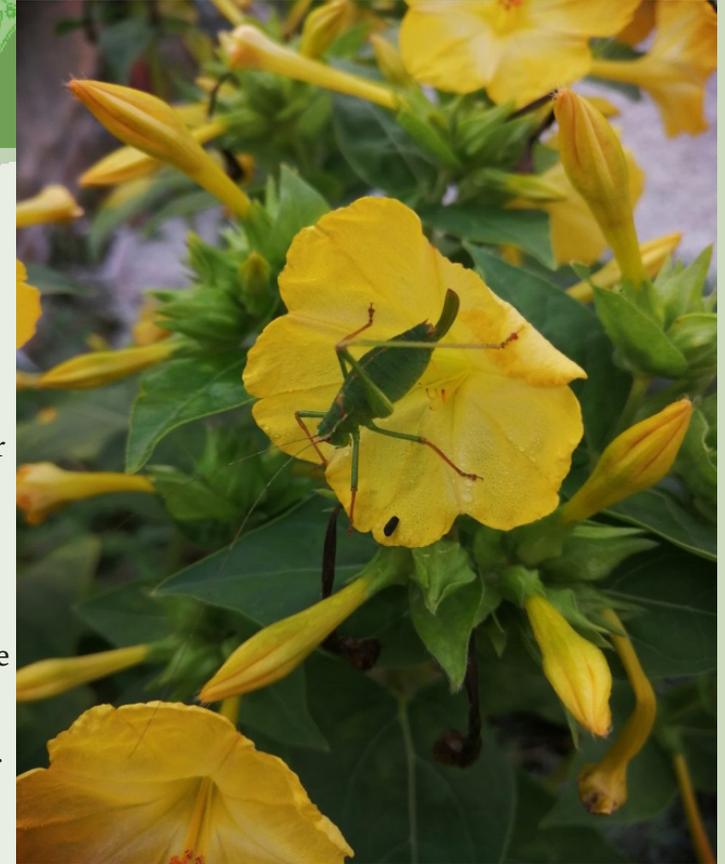
Tout jardinier vous le dira : s'occuper d'un jardin, que ce soit sur un grand espace ou simplement dans un bac sur un balcon, est une activité qui rend heureux !

Prendre soin de la terre, semer, repiquer, multiplier, laisser croître puis récolter, réjouit. C'est une nature vivante et bienfaisante à notre portée qui ressource à la fois notre corps mais également notre esprit. Jardiner en respectant les écosystèmes aide à gérer le stress, à réduire l'anxiété et à prévenir la dépression. Le jardin peut même guérir, notamment si nous apprenons à observer et à entendre le message des plantes qui s'y trouvent. Nous avons toutes les raisons pour nous sentir proches d'elles car nous faisons partie de leur environnement. Comme elles, nous sommes un élément de la nature.

Mettez du cœur en jardinant. Et même si ce n'est pas tous les jours « rose et violette », il faut admettre que l'on s'émerveille souvent. C'est vrai que le climat, les limaces et compagnie ne vont pas toujours dans notre sens. Mais bon, la plante disparue qui réapparaît soudain après plusieurs années ne nous fait-elle pas oublier la petite salade mangée par l'escargot ? Le monde végétal est un exemple parfait de résilience.

Alors si vous ne jardinez pas encore...vous aurez compris qu'il ne faut plus attendre pour commencer. Et si vous n'avez vraiment pas d'espace, visitez des jardins ou jardinez en compagnie d'autres.

Christine Vandoolaeghe Jardin de l'Imparfait





mardi 18 juin

projection
débat



**COMMUN
HUMAIN**



un film, réalisé en commun, de Coralie STEVENS, Léa-Valérie EECKHOUT, Sylvie SIMON, Valérie VILLAIN et Philippe DELOBEL



**Eco-Vie vous invite à
une projection-débat**

**Est commun
ce qui appartient à tous**

Mais qu'est-ce que le « commun » ?

Qu'est-ce que « appartenir » ?

Qui est « tous » ?

**local de Lys-Nature
Rue d'Hollebeke 12 - HOUTHEM**

Avec le soutien de la Province du Brabant wallon
et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Editeur responsable : Adam Xavier - Rue de Nèchin, 1E - 7730 Leers-Nord



VALORISER LE « FONCIER INVISIBLE » : l'art de changer de regard

Aurélie Cauchie (Canopea)
16 avril 2024

La stratégie européenne

« zéro artificialisation nette » publiée en 2011 nous avait rappelé que les territoires ne sont pas infinis et qu'une maîtrise de l'expansion de la forme urbaine allait devoir s'imposer. La Directive sur le monitoring des sols abonde dans le même sens et nous alerte sur la disparition de sols dont les qualités et fonctions au profit de l'urbanisation et au détriment de notre robustesse territoriale. Le projet de SDT adopté par le Gouvernement en mai 2023 traduit ces objectifs sous le concept d'optimisation spatiale. Pour réduire de fait l'étalement urbain, il va falloir bousculer nos représentations mentales et imaginer de nouvelles façons de faire la ville.

En art comme en urbanisme, rien de tel qu'une contrainte pour libérer la créativité. « [Qu'il soit subi par l'environnement ou volontairement convoqué dans une pure démarche d'inspiration, le facteur « contrainte » reste intimement lié au processus créatif en ce sens qu'il incite justement à sortir d'un cadre de référence donné, celui auquel notre environnement culturel, géographique ou professionnel nous a habitué.](#) »

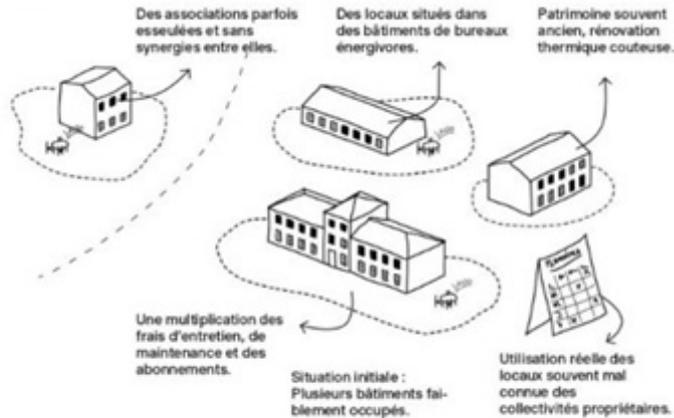
L'application du concept d'optimisation spatiale (CoDT, 1er avril 2024) vise à « [préserver au maximum les terres et à assurer une utilisation efficiente et cohérente du sol par l'urbanisation. Elle comprend la lutte contre l'étalement urbain](#) » et remet (enfin) en question le modèle actuel de « constructions neuves sur terrain encore non urbanisé » qui fait fureur en Wallonie.

Mais dès lors, où et comment créer de nouveaux logements, de nouveaux bureaux, de nouveaux commerces (même si le taux moyen de 20% de cellules commerciales vides en Wallonie devrait nous inviter à fortement lever le pied sur ce point), de nouveaux locaux pour des activités sportives, culturelles, etc. ? Au sein du « foncier invisible » ! C'est-à-dire au sein du tissu bâti existant, en mobilisant le foncier vacant bien situé (en centralité, à proximité d'un [mobipôle](#), etc.), en agissant sur l'inoccupation, en diminuant la sous-occupation du bâti. Identifier ce foncier invisible suppose de changer notre regard, ne plus chercher de terrain vierge mais **repérer le potentiel de transformation du déjà-là**. Voir avec un regard neuf un paysage urbanisé connu par cœur n'est pas pour autant un exercice facile. Comment repérer dans le puzzle urbain ce foncier « invisible » ? Pour aider les acteurs du territoire à « porter un nouveau regard sur les ressources foncières et bâties dont il-elles disposent », le cabinet d'architectes français [Selva&Mauguin](#) a récemment publié un « [Atlas du foncier invisible](#) » (voir page suivante).

1 Mobiliser le bâti

Le patrimoine public sous-occupé

situation existante



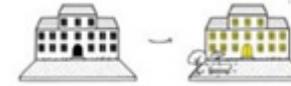
Les conditions d'une transformation « soutenable »

● Comment accompagner la transition écologique ?

- Rénovation thermique**
La rénovation thermique est concentrée sur les équipements dont l'usage a été intensifié.
- Service à la transition écologique**
Penser les « rez-de-ville » au service de la transition écologique : circuits courts, mobilités actives, économie circulaire.
- Mobilité**
Resserrer les équipements dans un espace bien desservi permet de limiter le besoin en déplacements.

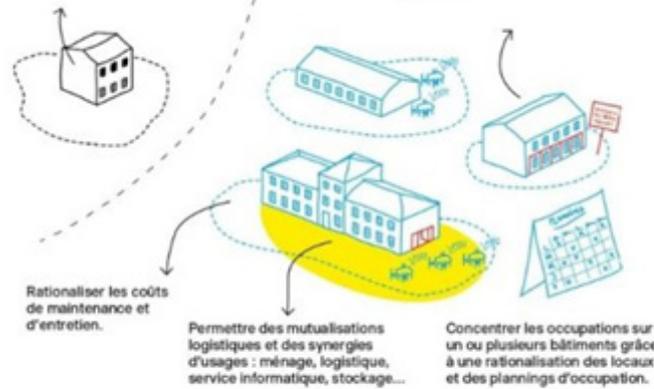
16

⇒ Optimiser le patrimoine public pour une économie de moyens, un renforcement de l'offre de service, une émulation du tissu associatif.



pistes de projet

Vente ou transformation pour un autre usage.



● Quelle programmation pour avoir moins à construire ?

- Équipements et services**
Mutualiser les services et les espaces (informatique, repro, mobilier...), jouer sur les temporalités d'usage (bureaux qui deviennent logements d'urgence le soir et le week-end, école qui devient hébergement saisonnier).
L'optimisation des locaux permet de libérer des bâtiments (vente) ou de les rendre disponibles pour augmenter l'offre de services : associatifs, permanences de services sociaux, médicaux, culturels, sportifs, juridiques ouvertes à tout public.

17

● Comment améliorer le cadre de vie pour les habitants déjà là ?

- Vie de quartier & lien social**
Le rapprochement des acteurs dans un ou plusieurs bâtiments réhabilités permet une émulation du tissu associatif, une visibilité pour les associations, un renforcement de l'offre de services.
- Image**
Revalorisation du patrimoine public, changement d'image.

Exemple de foncier « invisible » rendu visible dans l'Atlas ©Selva&Maugin

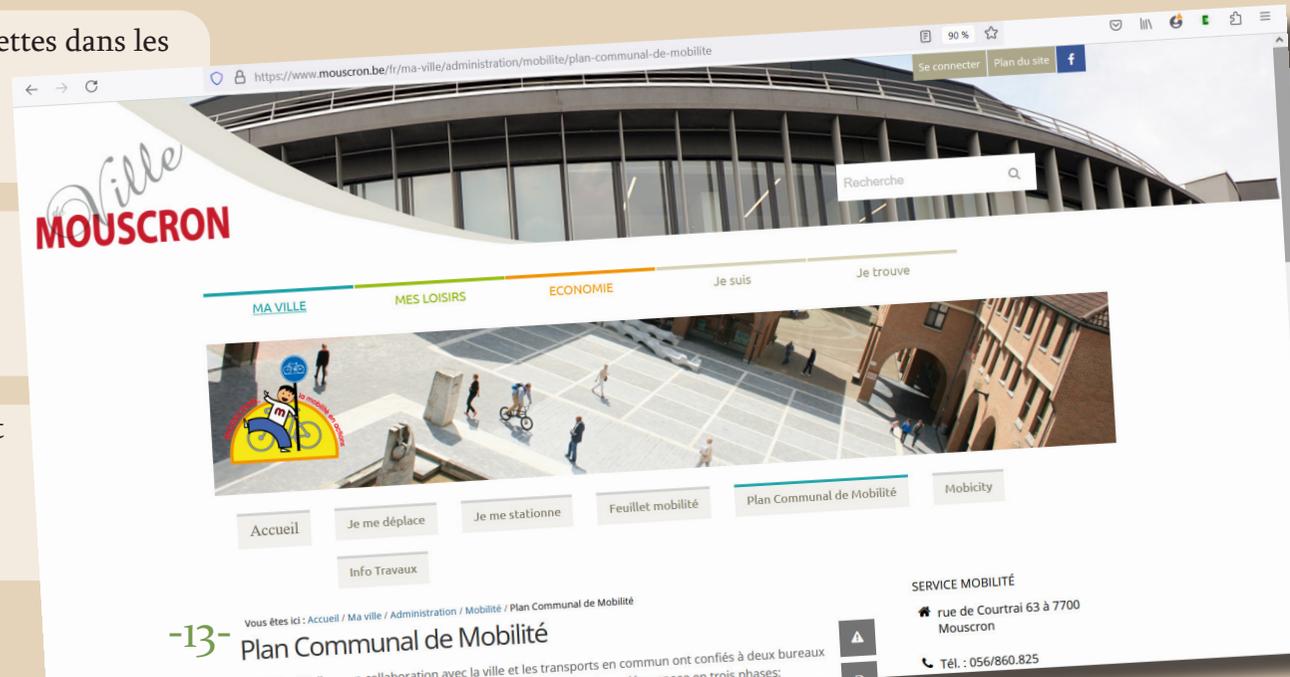
Véritable outil visuel grâce à la richesse de ses illustrations, la publication nous fait découvrir des situations urbaines présentant des potentiels de transformation et est truffée de pistes et conseils pour activer ces fonciers rendus visibles. Toutes les illustrations sont inspirées de cas réels. En outre, « des usages non bâtis sont aussi envisagés pour ces fonciers invisibles : production alimentaire, lutte contre les îlots de chaleur, biodiversité, transition énergétique... Intéressant changement de perspective, qui montre que tous les vides de la ville n'ont pas vocation à être comblés, et que leur métamorphose peut prendre d'autres formes que l'arrivée d'une toupe de béton. »

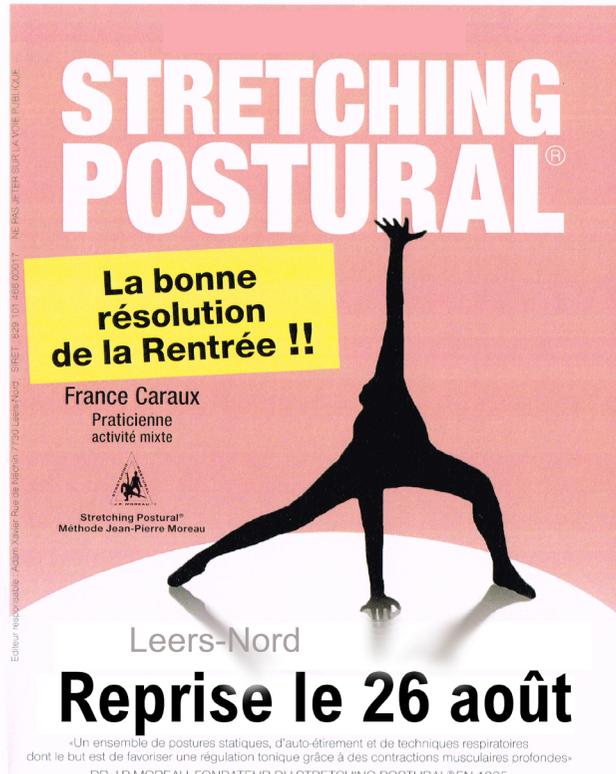
Depuis la lecture de cet Atlas, je ne peux m'empêcher de déchiffrer tous les potentiels des fonciers invisibles présents autour de moi. Et vous, les verrez-vous aussi ?

PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

Les remarques d'Eco-Vie pour Mouscron

- Il serait intéressant de renforcer la participation citoyenne en concertant les habitants, les commerçants en amont des projets et bien entendu, ensuite, pendant la réalisation de ces projets
- La mise en place d'un conseil de la mobilité serait intéressant dans le cadre de la mise en oeuvre du PCM
- Le principe STOP (S stappers - piétons, T trappers - cyclistes, O openbaar vervoer - transport public et P privé vervoer - transport privé) doit être à l'esprit dès que l'on pense mobilité dans notre ville
- Nous demandons également que les pistes cyclables ne soient plus mises en oeuvre en fonction des subsides (bien que nous comprenons que ceci sont importants) mais pour qu'elles constituent un réseau continu entre deux points en toute cohérence
- Nous plaçons également pour que les pistes cyclables, lorsque c'est possible, soient réalisées sur site propre ce qui sécurise beaucoup mieux les usagers
- Il faut également une concertation avec les communes voisines (qu'elles soient situées sur le territoire wallon, flamand ou français) et ce pour une cohérence maximale dans les aménagements et également pour les transports en commun
- Il faut développer l'offre des parkings pour vélos et trottinettes dans les quartiers, au centre-ville et dans les endroits stratégiques. Il faut des lieux sécurisés (des box à vélos, par exemple, peuvent être des solutions à certains endroits)
- Il faut communiquer un maximum sur la possibilité de location des voitures Cambio et développer les sites où le citoyen peut s'en procurer (pas seulement en centre ville mais dans tous les quartiers)
- Si des parkings doivent être réaménagés ou être créés, il faut penser à réduire l'imperméabilisation des sols et donc utiliser des matériaux drainants. il faut également penser à les végétaliser.





STRETCHING POSTURAL®

La bonne résolution de la Rentrée !!

France Caraux
Praticienne
activité mixte

Stretching Postural®
Méthode Jean-Pierre Moreau

Leers-Nord

Reprise le 26 août

«Un ensemble de postures statiques, d'auto-étirement et de techniques respiratoires dont le but est de favoriser une régulation tonique grâce à des contractions musculaires profondes»
DR J-P MOREAU, FONDATEUR DU STRETCHING POSTURAL® EN 1965

Séances hebdomadaires :
le lundi de 18h15 à 19h15
ou
le mercredi de 12h30 à 13h30

à l' **Ecole Communale de Leers-Nord**
23, Rue des Mésanges



Retarde l'apparition de l'arthrose, soulage et atténue le mal de dos

Régule le tonus

Compense les effets du stress

Muscle de l'intérieur vers l'extérieur en associant tonicité et souplesse

Améliore le schéma corporel

Réalisable par tous, adaptable à tous, femmes ou hommes

Complète la préparation sportive

accessible à tous,
jeunes ou moins jeunes,
personnes à mobilité réduite
- adapté aux possibilités de chacun -

Séance d'essai OFFERTE
même en cours de saison !!

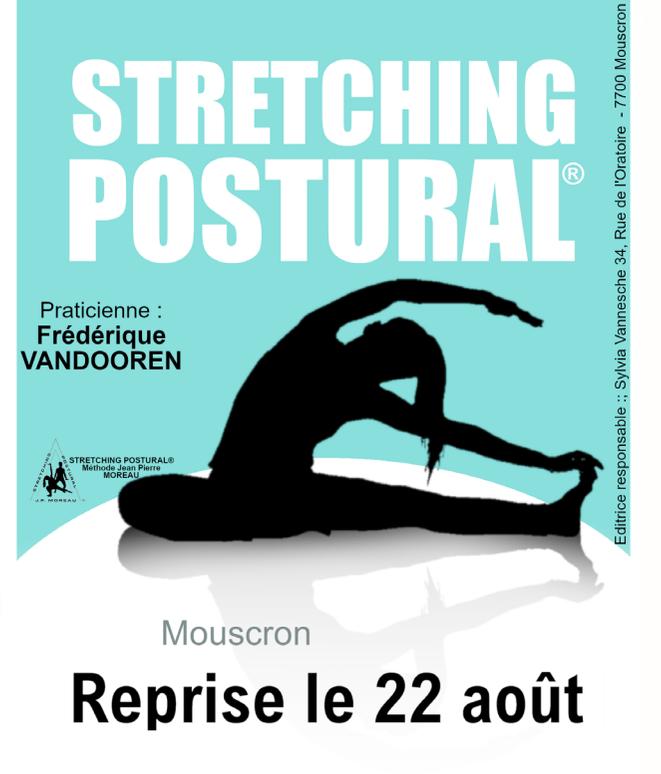
informations : contact@eco-vie.be
ou 056/ 33 72 13

abonnement annuel : 190€
(160€ pour les membres d'E-V)

abonnement de 10 séances : 90€
(11e séance gratuite pour les membres E-V)

à la séance : 10€ (9€ pour les membres d'E-V)

Cpte ECO-VIE BE82 5230 8023 7768 Cotisation 20€/an



STRETCHING POSTURAL®

Praticienne :
Frédérique VANDOOREN

Mouscron

Reprise le 22 août

STRETCHING POSTURAL®
Méthode Jean Pierre MOREAU

Editrice responsable : Sylvia Vammesche 34, Rue de l'Oratoire - 7700 Mouscron

Séances hebdomadaires :
le jeudi de 18h à 19h

au **CRIE de Mouscron**
135, Rue de la Vellerie



ENQUÊTES PUBLIQUES :

l'accès à l'info, un parcours du combattant

Article de Jessica Delangre (CANOPEA) paru le 16 avril 2024 - synthèse du document par SR

La convention d'Aarhus, ratifiée par les Nations-Unies en 1998, consacre les droits à l'information, à la participation et à la justice en matière d'environnement.

Et pourtant, pour de nombreux citoyens et citoyennes, accéder à l'information concernant des projets qui impactent leur cadre de vie s'apparente très souvent à un parcours du combattant...

Les réunions d'information

Qu'il s'agisse de réunions d'information préalable ou de réunions d'information organisées dans le cadre des enquêtes publiques, l'objectif est avant tout de permettre aux citoyens et citoyennes de s'informer sur le projet et d'obtenir des réponses à leurs questions.

Dans un souci de démocratie, nous estimons que la commune devrait plutôt introduire ces séances de manière neutre et en se limitant à poser le cadre de la réunion (déroulement prévu, modalités de prise de parole, etc.).

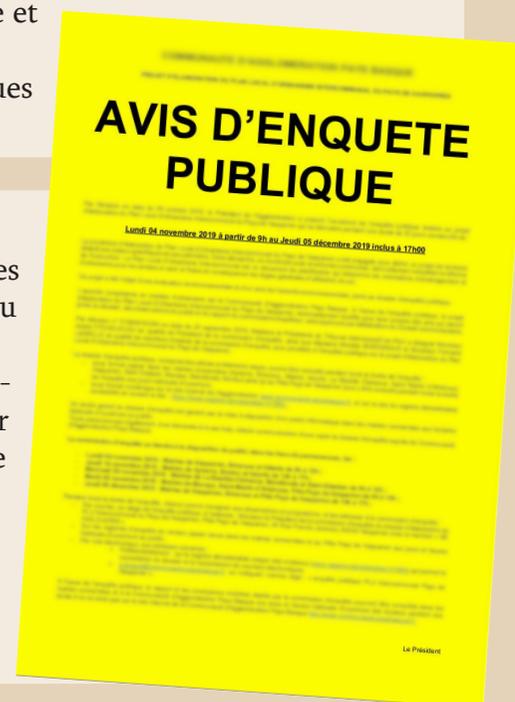
C'est seulement à la fin de l'enquête publique, lorsque la commune aura pris connaissance des différentes remarques émises par les citoyens et citoyennes, qu'elle devrait se positionner concernant le projet.

L'affichage

Trop souvent, les avis sont affichés en retrait de la voirie, et ne sont donc pas lisibles à partir de celle-ci. De plus, ces avis sont parfois placés en hauteur, ce qui les rend totalement illisibles pour les PMR, les personnes de petite taille, ou encore les personnes malvoyantes (d'autant plus qu'ils sont souvent écrits en petits caractères).

Certains avis restent trop longtemps en place, parfois jusqu'à un an après la fin de l'enquête publique, ce qui peut entraîner une pollution visuelle mais aussi une perte d'attention de la part des citoyens et citoyennes, qui finissent par s'habituer à voir des affiches obsolètes un peu partout et ne remarquent plus l'arrivée d'une affiche supplémentaire informant d'une nouvelle enquête publique.

Souvent la localisation n'est indiquée que par des numéros de parcelles cadastrales, ce qui nécessite de réaliser une recherche sur [WalOnMap](#) afin de déterminer la localisation exacte du projet ; l'information n'est donc pas directement disponible. Il nous semble donc indispensable d'ajouter sur cette affiche un plan permettant de situer précisément la localisation du projet.



Information individuelle par courrier

D'après le CODT, seules les riverain·e·s habitant dans un rayon de 50 mètres autour du projet doivent être informé·e·s personnellement par courrier de l'enquête publique. Il s'agit d'exigences minimales imposées par le CODT.

Pour peu qu'un projet soit prévu dans une zone peu dense et/ou en périphérie urbaine, cela représente un nombre de personnes très restreint ! Or, selon la taille du projet, l'impact de ce dernier sur les riverain·e·s (que ce soit en termes de paysage, de mobilité ou de nuisances diverses) peut s'étendre largement au-delà de ce rayon de 50 mètres, en particulier s'il s'agit d'une construction neuve sur un terrain non artificialisé.

Nous souhaitons donc encourager les communes, comme le propose [Occupons le Terrain](#), à étendre ce rayon d'information à 200 mètres, ainsi qu'aux propriétaires non résident·e·s et aux personnes ayant déjà répondu à une enquête publique concernant la même parcelle.

L'accès aux documents

Les dossiers de demande de permis représentent souvent plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de pages ! Il est donc totalement impossible pour les citoyen·ne·s d'en lire l'intégralité en une heure ou deux lors d'une permanence à l'administration communale (la durée de l'enquête publique pose d'ailleurs aussi question : seulement 15 jours pour les « simples » demandes de permis !).

Il est souvent compliqué, pour des personnes travaillant à temps plein et ayant en plus des contraintes familiales, de trouver le temps de se rendre à l'administration communale.

Les personnes rencontrant des problèmes de mobilité, que ce soit en raison de leur âge, d'une situation de handicap ou de précarité, sont également exclues de cet accès à l'information.

Il nous semblerait donc essentiel, en plus des permanences organisées à l'administration communale qui restent nécessaires pour informer les personnes n'ayant pas accès aux outils numériques, de rendre les documents accessibles en ligne sur le site web de l'administration communale, afin que chaque personne puisse prendre le temps d'analyser les documents en détail, lorsqu'elle en a la possibilité.

Lorsque les citoyen·ne·s en font la demande, les administrations justifient souvent cette absence de publication en ligne par le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et de la propriété intellectuelle des plans figurant dans les demandes de permis. Et pourtant, il suffirait de masquer dans le document mis en ligne les coordonnées personnelles du demandeur, qui ne sont de toute façon d'aucune utilité en termes d'information environnementale. En revanche, les plans du projet, qui permettent notamment de juger de son intégration dans l'environnement et le paysage, constituent une information environnementale qui doit donc être mise à disposition des citoyen·ne·s.

Vu l'intérêt public en matière d'accès à l'information environnementale, la propriété intellectuelle ne suffit pas à justifier le refus de mettre les documents en ligne, sauf peut-être dans des cas très spécifiques de projets présentant une originalité extraordinaire et un impact environnemental très faible.



La qualité des études d'incidences et de leurs résumés non techniques

L'étude d'incidences, qui contient de nombreuses informations essentielles pour juger de l'impact environnemental d'un projet, remplit souvent à elle seule plusieurs centaines de pages. La longueur et le caractère très technique de ce document peut en décourager plus d'un.

De nombreuses personnes (citoyen-ne-s mais aussi pouvoirs publics) se contentent donc de lire le résumé non technique de l'étude d'incidences, espérant ainsi en extraire la substantifique moelle.

Nous constatons que les études d'incidence sont généralement assez complètes et de bonne qualité mais que le résumé non technique ne reflète pas l'ampleur des impacts mis en évidence dans l'ensemble de l'étude car il existe une relation de dépendance financière entre les bureaux d'études et les sociétés immobilières. Il faudrait y mettre fin pour éviter tout conflit d'intérêt.

La recevabilité et la prise en compte des réponses

Des collectifs de citoyens nous ont rapporté que certaines communes refusaient de prendre en compte les réponses de citoyen-ne-s non domicilié-e-s sur le territoire communal.

Or, rien n'interdit de répondre aux enquêtes publiques d'une commune où on n'est pas domicilié-e, et des personnes non domicilié-e-s sur la commune peuvent se sentir concernées par un projet pour diverses raisons : des étudiant-e-s en kot qui, bien que n'étant pas domicilié-e-s sur la commune, y habitent effectivement ; des personnes qui prévoient d'emménager dans la commune dans un futur proche...

L'information sur les décisions prises

Les répondant-e-s aux enquêtes publiques ne sont pas toujours informé-e-s des décisions prises à l'issue de celles-ci. Or, il nous semble important, d'abord par respect pour les personnes ayant pris le temps de rédiger un courrier, de les informer de la suite donnée à celui-ci, mais également pour garantir leur droit à la justice environnementale concernant une éventuelle possibilité de recours, qui ne serait plus recevable passé un certain délai (30 jours dans le cas d'un recours à la Région Wallonne, 60 jours au Conseil d'Etat).

De plus, depuis le 1er octobre 2023, les communes ont l'obligation de publier de manière systématique les décisions prises à l'issue du Conseil Communal. Ces décisions sont normalement centralisées sur le site deliberations.be mais de nombreuses communes n'ont pas encore mis en œuvre cette nouvelle obligation.

De l'information à la participation

Plus encore que l'information, les pouvoirs locaux devraient encourager une véritable participation citoyenne, pour rendre leurs habitant-e-s acteurs et actrices des territoires.

En effet, si l'urbanisme est souvent perçu comme une matière réservée aux expert-e-s, nous sommes tous et toutes expert-e-s de nos lieux de vie et de notre propre vécu en ces lieux, et connaissons mieux que quiconque leurs **aménités** ces éléments qui contribuent à rendre un lieu sympathique et attachant. Dans les cinq prochaines années, de nombreuses communes vont être amenées à réaliser ou mettre à jour leurs Schémas de Développement Communaux (sans quoi ce seront les « centralités » définies à l'échelle wallonne par le Schéma de Développement du Territoire, pas toujours très pertinentes par rapport aux enjeux locaux, qui s'appliqueront).

Conclusion

Bien que les exigences minimales (qui nous semblent insuffisantes au regard de la Convention d'Aarhus) en matière d'enquêtes publiques soient régies par le CODT, les communes disposent d'une certaine marge de manœuvre et peuvent aller plus loin en matière d'information et de participation citoyenne. Nous espérons que cette analyse permettra aux citoyens et citoyennes qui nous lisent de prendre conscience de leurs droits en matière d'accès à l'information environnementale et de faire valoir ces droits.

En cas de refus d'accès à l'information, il est possible d'entreprendre un recours auprès de la CRAIE. En cette période pré-électorale, c'est le moment d'interpeller les pouvoirs communaux et les candidat-e-s des différentes listes, pour mettre l'accès à l'information environnementale au cœur du débat public !

Pour aller plus loin...

J.F. Putz, 2014. [Accès à l'information, participation et accès à la justice en matière d'environnement : derrière le blabla, le B.A.-BA.](#)

les Balades
de Martin



le CANAL de IEPER-COMINES

dimanche 16 juin à 14h

ECO-VIE vous donne Rv afin de découvrir une portion d'un canal qui n'a jamais été navigable et qui est retourné partiellement à la nature. Sa flore, sa faune, sa géologie et la vie d'antan mais aussi les travaux inutiles.

Au retour, nous irons visiter le jardin des simples créé par Christine VANDOOLAGHE (si la visite de ce jardin n'est malheureusement pas accessible aux PMR, la balade au canal, elle, est accessible. Alors, n'hésitez pas à participer si vous êtes en fauteuil roulant)

Rv : 14H place de Houthem 7781 (attention, il y a un autre Houthem mais avec un autre code postal).



LA VIE d'Eco-Vie

Eco-Vie n°330

Martin a une expertise en matière de flore et de faune.

Intarissable, il connaît une multitude d'anecdotes qui en mettent plein les yeux et les oreilles des grands et des petits.

Passionné d'Histoire, il mêle environnement, passé, présent et futur.

Bref, les Balades de Martin, c'est toujours un moment plein d'intérêt !

GRISOU RACONTE...

... c'est le printemps, vous avez vu la vie qui grouille dans nos jardins et nos campagnes ?



Coucou tout le monde,

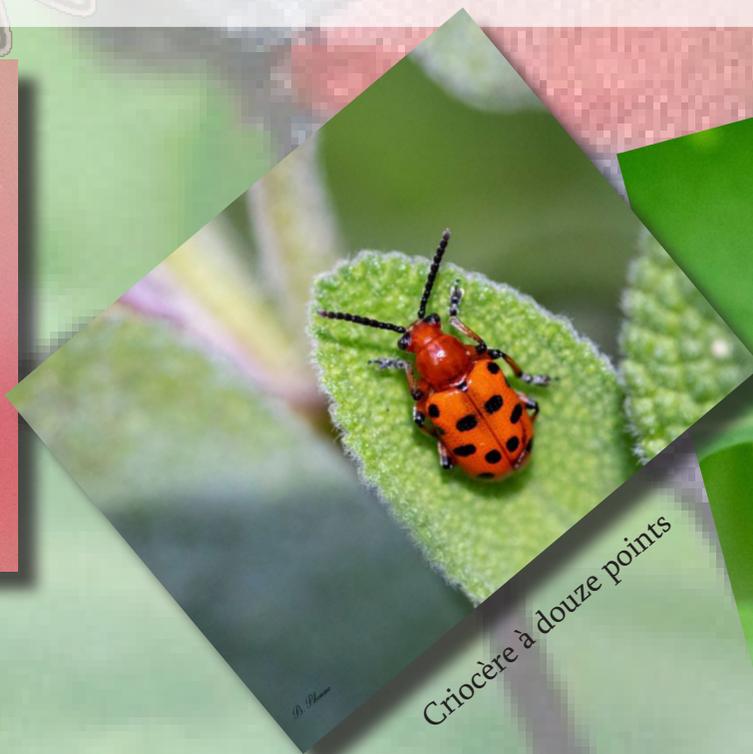
Je sais, je sais ... vous allez me dire : « c'est le printemps, il faut le dire vite », avec toute cette pluie qui nous tombe sur la tête ! Mais si, c'est le printemps et, malgré la pluie, il y a de belles rencontres à faire dans les jardins et lors de vos promenades ... La preuve en images.

Voyons d'abord les « petites bêtes » rencontrées par Bénédicte dans son jardin ou lors de ses promenades à Luvingne au mois de mai

Cardinal à tête rouge



B. Blomme



Criocère à douze points

B. Blomme



Cercope sanguin

B. Blomme



Andrena nitida



Sphecode



B. Blomme

Cheilosia caerulea



B. Blomme



Bourdon terrestre

B. Blomme



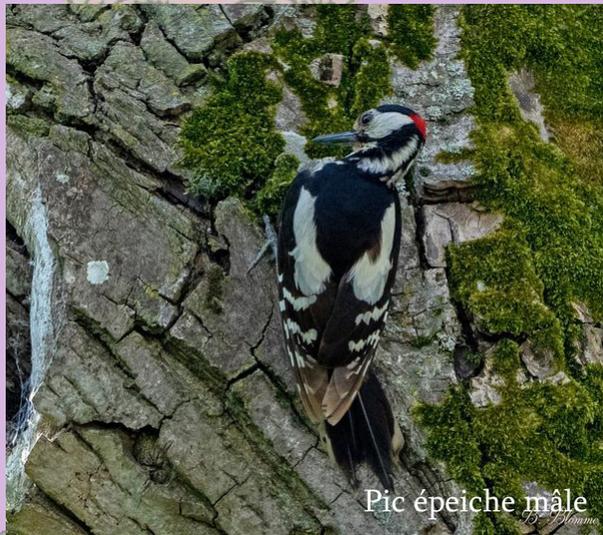
Pyrause de la menthe



Halicite de la scabieuse



Lasioglosse



Pic épeiche mâle

il y a aussi les oiseaux que Bénédicte a aperçus et ceux rencontrés par Hugues, Philippe, Jean-Paul lors de leurs promenades à Mouscron



Gorge-bleue



Hibou des marais

Stefanos Gavri
www.naturecanet.be



Pouillot véloce



Hypolaïs icterine



et puis comme c'est le printemps, on parle naissance à l'argilière du Sterreberg (Bois-Fichaux à Mouscron, mon quartier quoi 😊), Bernard a pris quelques photos pour nous faire partager ces moments.

Nichée de Foulques

Allez, profitez bien de l'été qui arrive à grand pas et à bientôt pour une autre aventure

Grisou

UNE SORTIE en train à vapeur ?

Idée sortie ! Le projet "Stoomtrein Maldegem-Eeklo" est une expérience touristique inoubliable, qui ravira les amateurs d'histoire, les passionnés de trains et les familles à la recherche d'une aventure unique. Ce projet offre l'opportunité de voyager à travers le temps à bord d'un train à vapeur authentique, pour un petit tour dans l'histoire ferroviaire.

Un voyage dans le temps

Le voyage en train à vapeur entre Maldegem et Eeklo est bien plus qu'un simple déplacement entre les deux communes flamandes; c'est une plongée immersive dans le passé. Imaginez. Vous entrez dans l'ancienne gare de Maldegem (située à une quinzaine de kilomètres de Bruges), où des objets, décorations et valises d'époque vous invitent au voyage. Vous montez ensuite à bord d'un authentique train à vapeur superbement entretenu, qui a tout gardé de sa superbe d'autrefois. Sur le flanc, un logo doré de la « Compagnie internationale des wagons-lits ». C'est une invitation à vous plonger dans une époque où le voyage en train était une véritable aventure. Les wagons, le bruit, la vapeur, tout contribue à recréer une atmosphère d'antan.

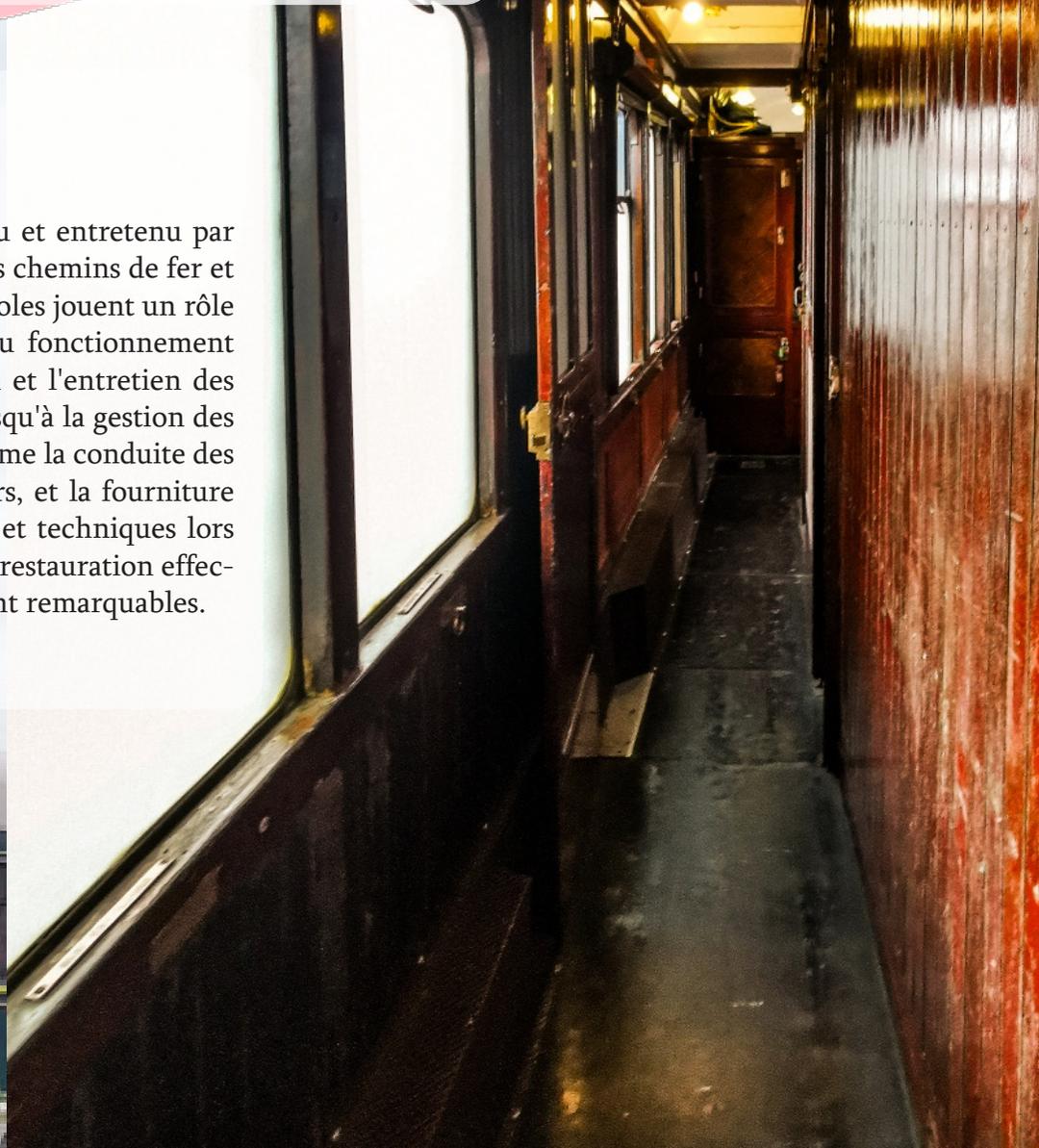


Une expérience éducative

Le "Stoomtrein Maldegem- Eeklo" n'est pas seulement une attraction touristique; c'est aussi une expérience éducative fascinante. Les visiteurs ont l'occasion d'en apprendre davantage sur l'histoire du chemin de fer, l'ingénierie derrière ces machines impressionnantes et l'importance des transports ferroviaires dans le développement économique et social de la Belgique. Des guides fournissent des explications détaillées, rendant le voyage instructif pour toutes et tous.

Des bénévoles à tous les postes

Le projet est largement soutenu et entretenu par des bénévoles passionnés par les chemins de fer et l'histoire ferroviaire. Ces bénévoles jouent un rôle crucial dans tous les aspects du fonctionnement du train, depuis la restauration et l'entretien des locomotives et des wagons jusqu'à la gestion des opérations quotidiennes comme la conduite des trains, l'accueil des passagers, et la fourniture d'informations historiques et techniques lors du voyage. Les travaux de restauration effectués par ces bénévoles sont remarquables.





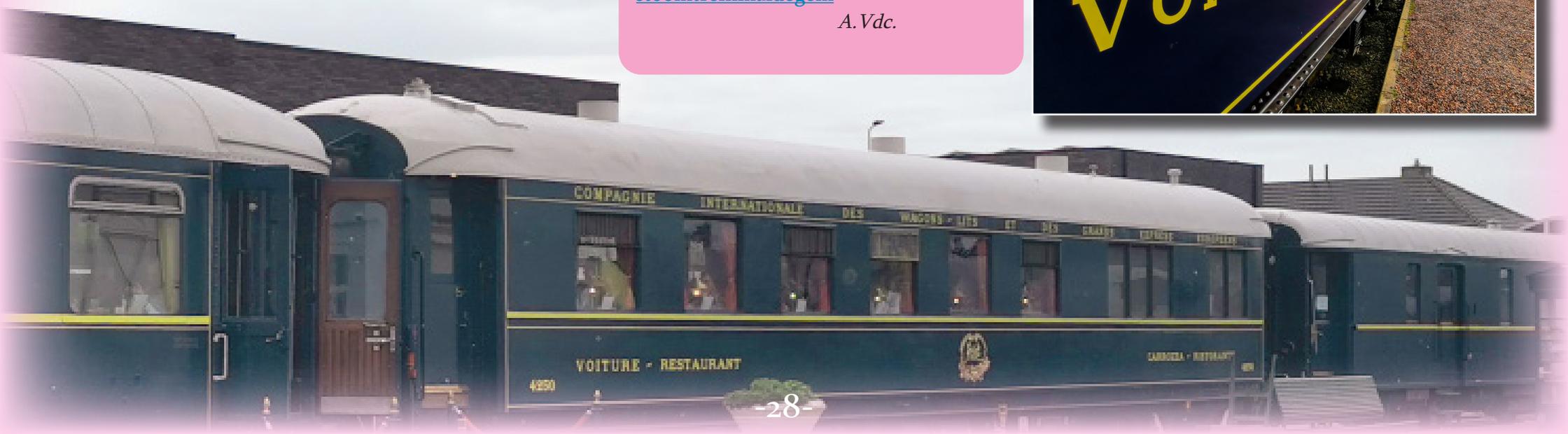
Informations pratiques

Avant de planifier votre visite, il est conseillé de vérifier les horaires et les jours d'ouverture, qui peuvent varier selon la saison. Il est également possible de réserver des événements spéciaux, comme des voyages thématiques ou des repas à bord du train, offrant une expérience encore plus mémorable.

Le projet "Stoomtrein Maldegem-Eeklo" est une invitation à découvrir la Belgique sous un angle différent, loin des circuits touristiques habituels. C'est une expérience qui touche le cœur et l'esprit, laissant des souvenirs impérissables à tous ceux qui embarquent pour ce voyage extraordinaire à travers le temps.

- Site officiel (en néerlandais) : <https://www.stoomtreinmaldegem.be/>
- Facebook : <https://www.facebook.com/stoomtreinmaldegem>

A. Vdc.



ENSEIGNEMENT :

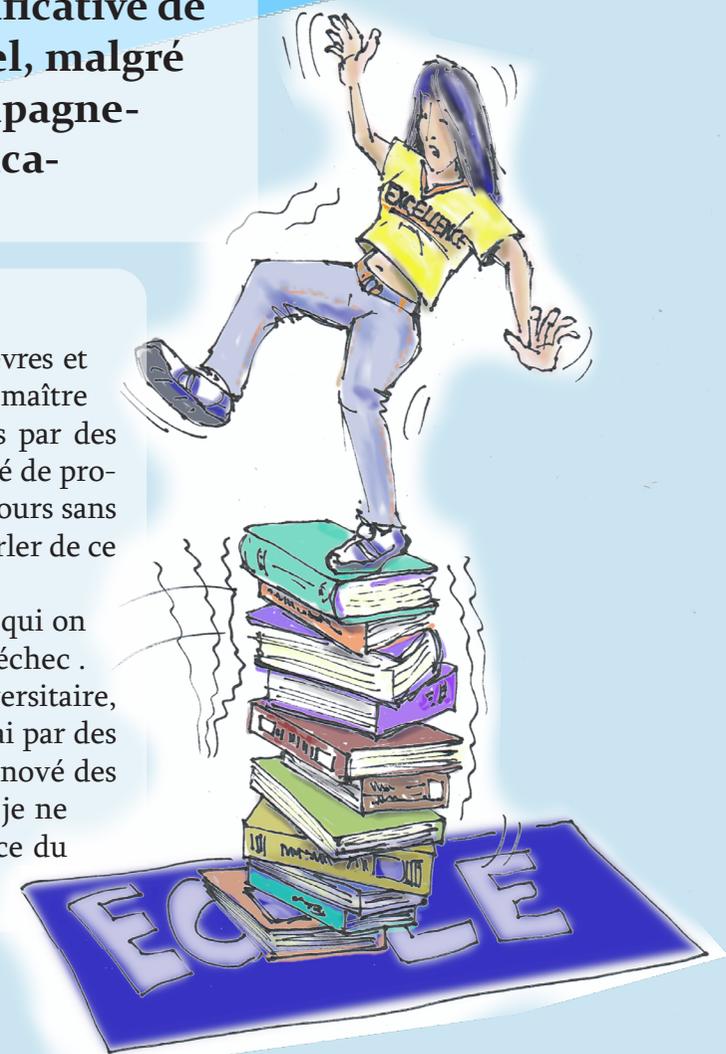
Le Pacte d'Excédense

Sans aller jusqu'à dire que le pacte d'excellence est une PEQ (prononcez pécul), acronyme de Parcours de l'Enseignement Qualifiant, mesure très significative de ce pacte, je ne peux m'empêcher de croire qu'il passe à côté de l'essentiel, malgré une avancée de quelques dispositions de bon aloi : remédiation, accompagnement, transversalité, plus de cours artistiques, technologiques et d'éducation physique, noyées dans une logorrhée verbeuse.

Epinglons les lacunes et les excès qui pénalisent cette énième réforme

Le mot "pédagogie", pourtant pierre angulaire d'un authentique changement, est prononcé du bout des lèvres et ses multiples variations jamais évoquées : pédagogie Freinet, active, différenciée, du projet, inversée, du maître ignorant, coopérative, Steiner, institutionnelle, philosophie pour enfants et tant d'autres bien analysées par des associations absentes du panel des intervenants consultés. Il est vrai que cette approche rebute une majorité de professeurs qui ont fonctionnarisé leur emploi, au point pour certains de reproduire chaque année le même cours sans tenir compte de l'intérêt des élèves et de leurs aspirations. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la réticence à parler de ce thème que beaucoup considèrent comme un repoussoir et qui les obligerait à se remettre en question.

Les universitaires sont représentés, eux qui ont accompli avec réussite leur long parcours scolaire et chez qui on peut de ce fait-là craindre une déconnexion par rapport aux difficultés rencontrées par les apprenants en échec. Et ce n'est pas les heures de latin imposées au programme, certainement sous la pression de leur lobby universitaire, qui démentiront ma suspicion. Entre parenthèses, à côté de mon souci d'objectiver le sujet, je le conforterai par des évocations subjectives puisées dans ma carrière de 35 ans d'enseignant. A ce propos, l'enseignement dit rénové des années 70 imposait déjà 2 heures hebdomadaires de latin. Malgré mes efforts pour les rendre attractives, je ne suis jamais parvenu à donner du sens à ce saupoudrage artificiel de fausse culture (Meilleure connaissance du français ? Pensée concentrée ?). Et aujourd'hui "bis repetita" (preuve par l'absurde de l'utilité du latin !).



Rien ne vaut pour mieux maîtriser la langue que la multiplication des exercices d'expression écrite et orale amendés collectivement, piliers de la remarquable pédagogie Freinet avec ses textes libres et exposés dont auraient pu s'inspirer les initiateurs du pacte faussement innovant. Le pédagogue avait compris qu'il fallait partir des intérêts des élèves pour donner du sens à son enseignement. Pas ou très peu de cours ex cathedra mais une exploitation individuelle et collective des thèmes suggérés grâce à des outils adaptés (Bibliothèque de travail, ancêtre d'Internet qu'il aurait à coup sûr adopté après une initiation de sa bonne utilisation ; bandes enseignantes pour corriger les faiblesses en grammaire, orthographe..., aussi aujourd'hui avantageusement offertes par internet. Pour ma part, internet n'existant pas à mon époque, en plus de ces outils, j'utilisais des livres de classe toujours avec corrigés pour permettre à chacun d'aller à son rythme et développer son autonomie).

Petit flashback à propos de la cécité ministérielle confondante, malheureusement reproductible dans le cas qui nous occupe : ministre de l'enseignement, Laurette Onkelinks promettait le bilinguisme généralisé pour 2001 (nous étions au milieu des années 90) alors que très peu d'élèves sortaient des études en maîtrisant une autre langue. Des profs poussaient le non-sens jusqu'à imposer des livres de classe sans un seul mot en français et ainsi empêcher l'élève en difficulté de se corriger ou d'avancer seul. Quitte à me faire taxer de passiste, je continue à considérer la méthode Assimil ("My taylor is rich") stupéfiante de progressivité intelligente dans l'apprentissage d'une langue (non sponsorisé!).

En ce qui concerne la diminution de la durée des cours, il aurait fallu au contraire l'allonger pour forcer les profs à adopter une méthodologie active. On considère généralement que l'écoute passive d'un ado de cours magistraux ne peut excéder plus d'un quart d'heure. Même agrémentée (?) d'applications ou de questionnaires "respirants", elle ne permet pas une rétention efficace des informations fournies, surtout si elle se répète à longueur de cours comme prévue dans son horaire de "tranches napolitaines", obligeant les élèves à s'intéresser uniformément à autant de matières défilant à la queue leu leu. Alors que des heures continues consacrées à une activité choisie qui a du sens pour eux, les accapareront au point de ne pas voir le temps passer. Quand j'étais en fonction, je demandais toujours des plages de 2 heures et même de 3 pour leur permettre de respecter leur plan de travail hebdomadaire. Jamais ils ne se plaignaient de cet état de fait, d'autant qu'ils pouvaient circuler librement pour d'éventuels échanges avec leurs condisciples ou pour chercher des renseignements à la bibliothèque. Autre aberration anti-nature : l'obligation de rester assis, souvent en silence, à longueur de journée.

On a pudiquement substitué le mot "redoublement" par "maintien" dans la crainte d'institutionnaliser le passage automatique sans restriction. Quelle audace que ce changement lexical qui laisse encore la porte ouverte au redoublement pour permettre à la grande majorité favorable des profs qui gardent comme moyen de pression la sélection en lieu et place d'une pédagogie libératrice. Certes le pacte valorise la remédiation, et c'est tant mieux, mais pas au point de faire table rase une fois pour toutes de ce que depuis des décennies, de nombreuses études bien documentées qualifient de nuisance, notamment celle du professeur de l'université de Liège, Marcel Crahay, qui dans son livre de 1996 "Peut-on lutter contre l'échec scolaire ?" affirmait qu'il n'était pas une fatalité, mais bien une résultante d'habitudes et de convictions bâties sur l'imaginaire. Pour preuve, il citait des pays où l'on pratiquait avec succès le passage automatique.

Si chez nous, le redoublant progresse pendant ou après ce purgatoire, beaucoup en profitent pour vanter les mérites de cette période pénitentielle sans penser une seconde à des facteurs internes ou externes : évolution de maturité, ambiance familiale, qui se seraient manifestés sans avoir recours à cette sanction qui l'éloigne en plus de son environnement scolaire familial (copains du même âge par exemple). J'ai toujours considéré que n'avais pas à ma disposition tous les éléments nécessaires pour juger (la partie la moins pertinente de ma fonction), contrairement à certains collègues aux avis péremptoirement définitifs (en conseil de classe, les noms d'oiseaux : fainéant, incapable, cancre, bête, flemmard, volaient très bas sans vergogne). À ceux-là, je rétorquerai le parcours exemplaire d'adultes qu'ils sont devenus. Les fortes personnalités se trouvent à l'étroit dans notre système scolaire ; aussi larguent-ils vite les amarres de l'apprentissage dirigé et s'en vont naviguer au grand large du savoir, dont les enseignants ne pleurent pas le naufrage, mais s'empressent, dans l'amnésie de la réprobation initiale quasi unanime ("on l'avait bien dit") d'applaudir la réussite comme les commentaires élogieux adressés à André Stern, auteur de "Et je suis jamais allé à l'école. Histoire d'une enfance heureuse". Comme on se doit de ne pas déclarer qu'en dehors de l'école "point de salut", il serait aussi déraisonnable d'inciter à pratiquer l'autodidactisme, malgré ses indéniables qualités. Seules des personnalités à forte "carrure" avant tout psychologique sont capables de perdurer dans cette voie. Ce serait d'autant plus illogique que l'école, avec les moyens considérables dont elle dispose, pourrait obtenir des résultats similaires pour la plupart des élèves. A condition de changer son mode de fonctionnement beaucoup trop formaté pour permettre à chacun de développer ses potentialités. Pour preuve nombre de fortes personnalités qui ont étalé leurs talents dans la vie active regrettent l'incapacité de l'école à avoir apporté son aide pour les découvrir et a fortiori (latin, quand tu nous tiens !) pour les faire éclore. Ce n'est qu'une fois sortis de l'institution qu'ils se sont, à l'image des autodidactes, formés pour faire émerger leur moi profond.

Pour ma part, je n'ai jamais mis en échec un élève, même s'il n'obtenait pas la moyenne requise, à condition de prouver concrètement sa volonté de corriger ses faiblesses et de valoriser ses forces. Je subodorais une mise à niveau différée eu égard à une évolution favorable comme dit plus haut. Pour l'anecdote, une mère s'étonnant de la réussite de son fils en français, la première fois de sa vie scolaire, qui catastrophique en orthographe (écriture quasi phonétique), exploitait à bon escient ses idées et particulièrement sa puissante imagination dans des textes aux idées savoureuses et dans ses interventions orales attrayantes. Même si le texte est d'un bon niveau, les lecteurs n'en retiendront que la déficience orthographique. Comment peut-on ainsi passer à côté d'une expression de qualité à cause d'un critère aussi réducteur? (cfr les critiques généralisées sur l'état désastreux des écrits notamment à propos des SMS). Le portugais et l'espagnol se sont réformés pour devenir des langues qui s'écrivent comme elles s'entendent et qui se prononcent comme elles s'écrivent. Sans nos lettres muettes, par exemple. Une perte culturelle ? Non, plutôt un regain d'adhésion populaire et universel pour ces langues. Chez nous la nouvelle orthographe de 1990 cohabite vaille que vaille avec l'ancienne et 30 ans plus tard peine toujours à se faire une place entière malgré les efforts de linguistes renommés belges, suisses, français qui voudraient aller plus loin dans la réforme de la langue mais n'y parviennent pas.

En fait l'orthographe ne constitue qu'un toilettage formel, bien entretenu par une élite qui veut se démarquer de la masse, qui accapare tant les esprits et qui, vu sa difficulté à la maîtriser, exige de constants efforts inutiles qui pourraient être consacrés à des activités bien plus enrichissantes. Souvent ignorée, elle remplit ainsi une fonction sociale discriminatoire. En froid permanent avec cette discipline jusqu'à la fin de sa vie, François de Closet, auteur de nombreux best-sellers tel "Le bonheur d'apprendre et comment on l'assassine", avouait comme à confesse qu'il n'avait de cesse de feuilleter le dictionnaire quand il écrivait. On a sacralisé la dictée pour améliorer notre connaissance en la matière alors qu'elle n'est qu'un test. Pour apprendre, c'est la correction qui compte accompagnée de justificatifs puisés dans les ouvrages de référence ou actuellement sur internet. Selon sa qualité je rehaussais la cote de mes quelques rares dictées. Mais je les prévenais en même temps de l'importance de l'orthographe aux yeux par exemple de leurs éventuels futurs employeurs qui font le tri dans les nombreux CV reçus et élimineront en premier les écrits bourrés de "fautes", mot préféré à "erreurs" pour amplifier sa gravité ! Comme pour les langues, la nécessité immersive est parfois susceptible d'endiguer cette déficience si commune.

J'ai eu la chance de faire carrière dans une école artistique très tolérante. Ma première préoccupation consistait à réconcilier l'école avec les très nombreux élèves à la dérive dans d'autres établissements en les positivant le plus possible, aidé en soi par l'aimant que constituait le dessin : 4 heures en 1ère année du secondaire et 8 heures en 2ème et 3ème du qualifiant.

Le tronc commun va repousser de 3 ans ce programme et sans doute décourager ces "rebutés des cours généraux" qui n'attendent pas si longtemps pour trouver là un tremplin salvateur et, de ce fait, sortiront de l'école sans qualification. Certes la Finlande, à juste titre exemplaire à nos yeux, a aussi institué un tronc commun jusqu'à 16 ans, avec ensuite le choix d'opter selon ses compétences pour les 3 ans du professionnel, non perçu comme une dévalorisation, (chez nous, en conseil de classe, de nombreux profs employaient le verbe "descendre" en professionnel) ou du général, mais l'a corrélé avec des méthodes pédagogiques efficaces pour donner à tous la même chance de réussir : robuste formation initiale, multiplication des formations continues, détection précoce des "ies": dyslexies, dysorthographies, dyscalculies..., remédiation constante avec remise à niveau, interrogation sur l'adéquation correcte entre les moyens mis en oeuvre et le public ciblé, cours en phase avec l'actualité, l'environnement ou le monde, horaires réduits pour passer moins de temps à l'école, peu d'examens et de devoirs, par ailleurs réalisés pendant les heures de cours, invitation à être créatif. Le tout dans un climat d'autonomie.

C'est d'ailleurs dans cet esprit d'indépendance que, tout au long de ma carrière, j'ai pris mes distances avec le programme imposé en m'estimant, à tort diront certains contempteurs, compétent pour le mettre raisonnablement accessible au plus grand nombre, pour son bien et le mien, imitant en cela le pédagogue Freinet qui résumait l'essentiel de la grammaire en 4 pages suffisantes à ses yeux pour parler et écrire correctement et dès la 1ère primaire, s'initier à la présentation écrite ou orale promise à une fierté légitime. Si des difficultés apparaissent, on s'en réfère à des ouvrages plus étoffés. Sans cet écrémage et d'autres initiatives, je n'aurais su être, comme je l'ai été, pleinement comblé par ma fonction et mes relations cordiales avec des ados épanouis. Comme le faux crédit qu'on attribue à

l'orthographe, on commet la même erreur en vantant le prof qui multiplie comme à souhait les échecs dans ses classes et qui, avant de rendre l'élève responsable de ses inaptitudes, ne s'interroge pas sur sa manière de faire. C'est à coup sûr quelqu'un qui n'a pas su ou voulu hiérarchiser les parties essentielles du programme imposé. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut gommer pour autant les difficultés (j'ai toujours exclu le nivellement par le bas).



Quel crédit accorder à ces “délégués au contrat objectifs” parachutés de n’importe où ? Pourquoi seraient-ils compétents pour contractualiser un plan auquel ils n’ont pas participé ? Qu’ils aident les écoles en difficulté pour élaborer leur pilotage ou celles qui ont fonctionné au point de ne même plus imaginer une autre manière d’enseigner, d’accord ; mais qu’ils fassent confiance à ceux qui n’ont pas attendu l’aval d’une quelconque administration pour s’engager dans une pédagogie active à la satisfaction générale ou qu’ils encouragent et guident les écoles qui essaient de s’investir dans un projet innovant. Pas de tracasseries administratives inutiles et de surveillance exaspérante comme ce rapport contraignant qui va engendrer encore plus de réunions, tout cela à cause d’un déni de confiance et d’autonomie.

Comme le suggère Romain Veys, journaliste à l’Avenir : ”Ce pacte ne serait en fin de compte qu’une mesure budgétaire maquillée par un petit vernis pédagogique visant donc à réduire le budget de l’enseignement”. En raison des renseignements glanés ici et là, il me semble que c’est le contraire : qu’il va coûter cher et grever encore plus le budget de l’enseignement déjà déficitaire. Peut-être n’est-il qu’un prétexte de recadrage, notamment en cours généraux, en vue de figurer en meilleure place au classement PISA, certification externe uniformisée de connaissances formelles incompatibles avec un système éducatif personnalisé. Tout cela dans la droite ligne de la mondialisation. Ou un projet qui flatte avant tout l’orgueil de son initiatrice, car c’est de notoriété publique que chaque ministre dans sa sphère d’influence veut laisser une trace (crasse parfois !) de son passage à cette fonction.

Tout ce verbiage pour montrer qu’une réforme pompeusement qualifiée d’excellence ne se résume pas à la simple énumération de matières renouvées de l’extérieur mais qu’elle doit s’inscrire dans une perspective d’intériorisation personnelle. Ce qui est bien plus ardu et même irréaliste eu égard à la déliquescence de notre enseignement. Sans une révolution des esprits, cette énième réformette n’aboutira sans doute qu’à un bouleversement d’organisation. Elle s’est inspirée à bien des égards du système éducatif scandinave en négligeant l’aspect culturel qui a présidé à son intronisation. C’est oublié qu’il constitue un passage obligé comme préalable pour avoir des chances d’espérer la réussite pour tous. C’est parce que la société scandinave cultive l’esprit de tolérance, d’ouverture, de démocratie partagée (la poussée de l’extrême droite est peut-être en train de fissurer le mur porteur de ce précieux édifice !) qu’elle a pu développer un système reconnu le plus égalitaire qui soit, d’où entre autres, valorisation du travail manuel, cours de couture aux garçons et de bricolage aux filles, congé parental au choix du couple, l’homme qui reste à la maison et la femme qui travaille et gagne l’argent du ménage ...

A part quelques soutiens d'accompagnement intéressants, mais largement insuffisants pour relever le défi d'amener en situation de réussite les élèves en échec dans les mêmes matières, notamment en cours généraux, il aurait fallu depuis longtemps faire précéder le pacte de mesures beaucoup plus étouffées comme une formation initiale tournée vers les pédagogies actives, une formation continue autre que la très académique journée pédagogique annuelle (pour ma part je me suis formé avec délice par la lecture de nombreux livres de pédagogie), une connaissance pointue des déficiences si communes.

Le changement des rythmes scolaires (7 semaines de cours , 2 de congés) tant mis en avant par les promoteurs du projet n'a rien de révolutionnaire, même si cette alternance rapprochée constitue un progrès par rapport à la démesure des vacances d'été. Normalement la pratique d'une pédagogie active gomme ipso facto l'ennui et la fatigue si courants dans l'enseignement traditionnel et dès lors les élèves ne considèrent pas les fins de périodes comme une délivrance salvatrice.

Le culte de la performance bien illustré par la devise des Jeux Olympiques : "Citius, altius, fortius", (plus vite, plus haut, plus fort) ne peut s'appliquer qu'à des sportifs aguerris longuement préparés qui peuvent prétendre raisonnablement à un dépassement de soi à la mesure de leurs capacités. On peut comparer les élèves concernés par le pacte à des sportifs du dimanche qu'on invite à participer à ces Jeux. Ce ne sont pas les quelques mesurées correctrices de leur déficience, même dans un environnement plus attractif comme celui proposé par le pacte, qui changeront la donne. Celui-ci, en surestimant son impact, commet le péché d'orgueil : son titre en est la preuve et sa prétention à la réussite pour tous apparaît présomptueuse, vu son contexte amplement explicité ci-avant. Comme le doute est permis et même requis pour quelqu'un qui se mêle de critiquer le travail des autres, je souhaite me tromper et présenter anticipativement mes excuses et faire (allons-y pour une ultime couche latine) mon mea culpa auprès des lecteurs qui ont adhéré à mon argumentation devenue oiseuse. Si au contraire, les faits me donnent raison, l'excellence pourrait muter au profit de l'excédense (néologisme inventé pour la circonstance) avec tous ses défauts que le mot sous-entend, préjudiciables pour un bon moment à la population scolaire. Les paris sont ouverts.

Si intéressé par le sujet, vous pouvez consulter sur mon site "fairecommesi.com" à la rubrique "blog" 2 articles consacrés à l'enseignement : " Avez-vous toujours besoin d'un prof au c..l ? " et " pacte d'excellence vs pacte de conscience " et à la rubrique "documents" 2 vidéos illustrations de la pédagogie du projet.

Pierre Crombé



Traces et souvenirs

Recueil de nouvelles de Jean-Jacques Montignies

Ceci est le 6^{ème} tome écrit par notre ami Jean-Jacques (qui écrit régulièrement des articles pour notre revue ... merci à lui). Après avoir écrit et décrit la vie de vigneronnes et vigneronnes et leur amour pour de beaux cépages, après nous avoir appris à lire entre les l(v)ignes, voilà qu'il écrit des histoires de famille ... il célèbre la vie réelle ou rebrodée des membres d'une lignée ... tout cela se passe sur plus d'un siècle, allant de la Belgique et du Nord de la France jusqu'aux pays de Loire et du Médoc !

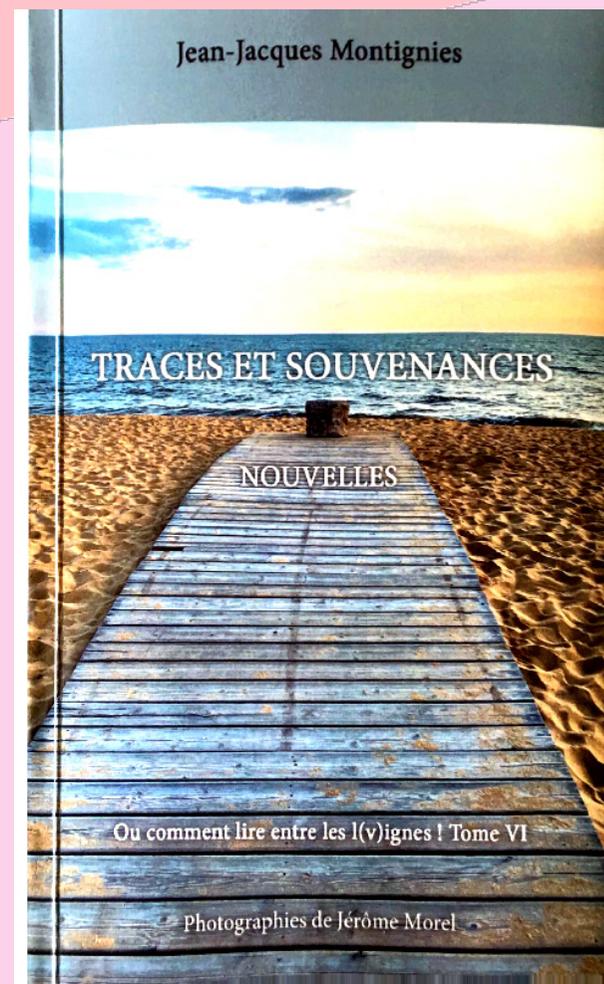
J'ai lu ce livre avec beaucoup de plaisir et certaines de ces nouvelles ont trouvé écho en moi et m'ont fait revivre mes propres souvenirs.

Un livre à vous recommander : Traces et souvenirs de Jean-Jacques Montignies

Pour vous le procurer : il vous suffit de contacter Jean-Jacques qui se fera un plaisir de vous le faire parvenir (prix du livre : 15 €) via son adresse courriel :

jjmontignies@gmail.com.

Sylvia



PETITS CONSEILS pour des vacances éco-responsables

Je suis abonnée à la newsletter de Greenweez, et le 18 mai, leur message était « Tous nos conseils pour des vacances éco-responsables » si cela vous intéresse, voici le lien pour les lire :

<https://www.greenweez.com/magazine/cat/lifestyle/>

Bonne lecture et bonnes vacances

Sylvia

PENSÉE

**Bien choisir ses laitues de printemps :
optez pour la Reine de Mai,
la préférée des limaces.**

Marc Varrasse

VERS UN AIR PLUS PUR ! (une analyse de Canopea)

Pierre Jamar - 30 avril 2024

C'est officiel ! Le Parlement européen a voté pour la révision de la Directive européenne régulant la qualité de l'air que nous respirons. Un vote qui était nécessaire pour mieux protéger la santé en respectant davantage les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Si la révision du texte aurait dû être bien plus ambitieuse, nous pouvons quand même parler d'une « petite » victoire. Une analyse succincte du nouveau cadre légal !

Ces derniers mois, plusieurs associations de la société civile se sont mobilisées pour convaincre les décideurs européens quant à l'urgence d'améliorer le cadre légal en matière de qualité de l'air. Car si l'air que nous respirons en Belgique est sain aux yeux de la loi, il ne l'est guère au regard des recommandations sanitaires.

En effet, les normes à respecter – c'est-à-dire les concentrations maximales admises de polluants dans l'air – se basent actuellement sur de vieilles recommandations scientifiques remontant à 2005. En vingt ans, de l'eau a coulé sous les ponts. Pléthore de nouvelles études ont mis en avant de nouveaux liens de causalité entre l'apparition de certaines maladies et l'exposition aux polluants de l'air. Les avancées scientifiques médicales, qui ne cessent de s'affiner, appellent à des normes plus ambitieuses pour protéger davantage la santé de la population.

Dans son dernier rapport dédié à la santé-environnementale, l'Agence européenne de l'environnement soulignait que la pollution de l'air est le premier fardeau environnemental en matière de santé. « *La mauvaise qualité de l'air nuit à la santé et au bien-être des personnes et est à l'origine d'environ 300.000 décès prématurés par an, uniquement en Europe.* »⁽¹⁾

Comme le rappelle Xavier Brenez, directeur des Mutualités Libres : « Un air plus pur permettra aux États membres d'économiser beaucoup d'argent sur les soins de santé grâce à la réduction du nombre de visites chez le médecin généraliste et aux urgences. Pour la Belgique, le respect des normes de l'OMS en matière de pollution par les particules permettrait d'économiser 43 millions d'euros de soins de santé par an, rien qu'en raison de la réduction du nombre de consultations de médecins généralistes. Les normes européennes révisées en matière de qualité de l'air représentent un potentiel d'économies important pour la sécurité sociale en matière de soins de santé »⁽²⁾.

La proposition de la Commission européenne a donc été acceptée par le parlement. Il ne restera « plus qu'à » transposer cette Directive dans le cadre réglementaire de chaque région belge. Il reste donc du pain sur la planche pour convaincre nos décideurs, qu'en Belgique, nous pouvons être encore plus ambitieux que la Directive et se classer parmi les élèves modèles de la classe européenne.

J'AURAIS JAMAIS CRU
QU'IL Y AVAIT UN LIEN ENTRE
TROU DANS LA COUCHE D'OZONE
ET TROU DE LA SÉCU !

MAIS EN PLUS,
UN AIR PUR
RÈGLERA LE
PROBLÈME DE
PÉNURIE DE
MÉDECINS



1. 2023, Agence européenne de l'environnement, « Signaux de l'AEE 2023 – La santé et l'environnement en Europe »

2. 24/04/2024, HEAL, « Communiqué de presse, » The EU Healthy Air Coalition welcomes European Parliament vote for cleaner air and better health”

continue à soutenir les énergies fossiles

Arnaud Collignon (CANOPEA) - 30 avril 2024

À l'échelle mondiale, les subsides accordés aux énergies fossiles ont atteint environ 7.000 milliards de dollars l'an dernier. Selon l'administration fédérale qui a fait l'exercice, le gouvernement fédéral consacre 13 milliards d'euros d'aides aux énergies fossiles ! Notamment via des aides fiscales comme ces invraisemblables 3.5 milliards €/an octroyés aux (énormes) voitures de société.... **Mais quid de la Wallonie ? On ne sait pas.** Malgré les promesses, l'auto-proclamé « Gouvernement du climat » n'a pas réussi à simplement faire un état des lieux de l'argent public donné aux énergies fossiles.

Les promesses faites

En 2019, la déclaration de Gouvernement était claire et prévoyait « Un cadastre des subsides, placements et investissements publics dans les énergies fossiles ». En mars 2020, le Parlement wallon a également adopté une motion pour remplacer et réorienter les subsides aux énergies fossiles...

En 2023, le Plan climat met à jour la promesse... Et prévoit de « réaliser les cadastres et mettre en œuvre le plan d'action d'abandon des soutiens publics aux combustibles fossiles (subsides, placements et investissements) visant à leur **élimination d'ici 2027** (NDLR : 2 ans plus tard que dans la DPR) au plus tard, pour autant qu'il existe des alternatives durables ». Et de « Réorienter progressivement les octrois de crédits et prises de participation de la Région wallonne vers des interventions non liées aux énergies fossiles. » Parole, parole.

Un cadastre dans les tiroirs ?

Alors que la législature touche à sa fin, on n'a rien vu de tout cela. A notre connaissance, **l'administration a effectivement procédé à l'exercice**, mais il semblerait que des dissensions internes au sein du Gouvernement empêcheraient la publication de ce document dont nous ignorons par ailleurs le contenu.

C'est d'autant plus étrange (inexcusable ?) que dans un même temps, la Wallonie s'est dotée d'un site en ligne qui répertorie l'ensemble des subventions octroyées principalement au secteur associatif. Transparence sur l'argent octroyé au monde associatif et pas sur celui octroyé aux énergies fossiles ? On marche sur la tête...



Des subventions directes au fossile

En 2019, le WWF avait commandité une étude auprès de Climact qui dégagait certains chiffres. Si l'essentiel des aides publiques se trouve au niveau fédéral, le rapport reprenait une série d'aides publiques wallonnes (reprises ci-dessous) tout en reconnaissant la difficulté de l'exercice. Notamment : qu'est-ce qu'une aide publique ? Qu'est-ce qu'un « investissement fossile » ?

Ce montant paraît très faible par rapport à la réalité. Quid des aides aux entreprises de pétrochimie (Total Feluy, Jara terre...) octroyées via les Accords de branches par exemple ?

En outre, d'autres sources permettent d'estimer que ces montants partiels sont sous évalués. Par exemple les subsides à [l'aéroport de Charleroi étaient de 30 millions/ans en 2022](#) soit bien au delà des 10 millions relevés par Climact en 2019.

Aide directe wallonne	Montant estimé (Millions euros/an)
Exemption de taxe pour les véhicules utilitaire	40
Aides à l'installation de chaudières	Non chiffré
Aides aux infrastructures gazières	25
Aides aux infrastructures aéroportuaires	10
Total	75

Des participations publiques fossiles

En outre, ce rapport partiel ne tient pas compte des aides octroyées par les organes dépendant de la Région, notamment par les organismes financier comme Wallonie entreprendre et autres Unité Administratives Publiques (UAP). Le Crisp publie certaines données. Nous reprenons ici certaines participations emblématiques de l'engagement financier de la Région dans l'industrie du fossile.

Un plan de sortie ?

La Wallonie en début de législature s'était engagée à faire bien plus qu'un cadastre. La déclaration de Gouvernement ne parlait-elle pas d'« un plan d'action visant à leur élimination d'ici 2025 au plus tard, pour autant qu'il existe des alternatives durables » ?

C'est le B.A-BA pour un Gouvernement qui entend mettre la Wallonie sur le chemin de la décarbonation que de commencer par ne plus soutenir les énergies fossiles avec des deniers publics. Pour CANOPEA, ne pas avoir avancé sur ce dossier aussi crucial et symbolique est inexplicable/injustifiable/désespérant.

Noms de l'entreprises	Participation		Capital souscrit	Total de l'actif
Sonaca	92,6% (le reste est à la SFPI !)	Aviation civile et militaire ; spatial	831	
SOWAER	100%	Aéroports	273	453
Safran	31%	Aviation	727	
Circuit de Spa Francorchamp	76 %	Automobile	71	

ENVIRONNEMENT et partis politiques

Des sites proposent de comparer vos idées avec les programmes des différents partis qui se présentent aux élections. Le(s)quel(s) porte(nt) le plus vos idées ? Encore faut-il voter valablement car ne pas voter, voter blanc ou nul, c'est donner sa voix à la liste majoritaire... mais sera-t-elle celle de mon choix ?

5 associations environnementales ont questionné les partis pour les élections en Belgique. Ci-dessous, la philosophie de leur analyse et pour en savoir plus : <https://www.canopea.be/elections2024/>.



GREENPEACE



natagora



FAVORABLES OU DÉFAVORABLES ? LE POSITIONNEMENT DES PARTIS SUR LES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT ENVIRONNEMENTAL

TEASING

La prise en compte de l'environnement progresse-t-elle au sein des partis politiques ? Cette prise en compte est-elle de façade ou s'inscrit-elle dans les limites planétaires ?

Le mouvement environnemental a fait l'exercice périlleux, à partir des réponses des partis à 38 mesures phares, d'évaluer quelle coalition wallonne serait la plus encline à inscrire dans sa Déclaration de Politique lesdites mesures.

- Six mesures n'ont aucune chance de se retrouver dans une DPR
- Dix autres ont de grandes chances de se retrouver dans une DPR car elles sont partagées par tous les partis susceptibles de faire partie d'une coalition gouvernementale.

Et les 22 autres ? Tout va dépendre de la coalition qui sera en place !

CONTEXTE :

Le mouvement environnemental (Canopea, Greenpeace, Natagora, BBL, Natuurpunt) a envoyé à l'ensemble des partis politiques flamands et wallons, 38 mesures qui lui tiennent à cœur et qui seraient à inscrire dans une déclaration de politique post-élection.

Pour chacune, les partis se sont positionnés de « tout à fait favorable » (5/5) à « tout à fait défavorable » (1/5), en argumentant leur évaluation. Le tout a été compilé et analysé par nos experts.

enfin reconnu dans la pratique de la chasse en Wallonie

message reçu du collectif Stop Dérives chasse le 4 avril 2024

C'est une première : chasseurs, naturalistes, agriculteurs et scientifiques se sont ralliés autour d'un avis initié par le Conseil Wallon du Bien-Être des Animaux (CWBEA) !

L'avis est clair : les méthodes de chasse majoritairement pratiquées en Wallonie ne permettent actuellement pas de rencontrer les obligations légales en matière de souffrances infligées aux animaux lors de la mise à mort du grand gibier.

Commandité par Madame la Ministre Céline Tellier en 2021, cet avis devait contenir des "recommandations permettant de limiter au strict nécessaire toute atteinte au bien-être des animaux dans le cadre de la pratique de la chasse, en appliquant [les principes du Code wallon du bien-être animal](#)". Dans cette perspective, le Cabinet a fait appel à l'équipe SEED de l'ULg afin d'élaborer un dossier préparatoire aux discussions. Le dossier scientifique délivré explore les défis de la chasse en Wallonie, notamment les implications éthiques et environnementales, et la nécessité d'aligner les pratiques de chasse sur des principes de conservation et de bien-être animal. Il appelle à une réflexion sur les méthodes et la réglementation pour réduire l'impact sur la faune. Le présent avis se limite aux méthodes de chasse ainsi qu'à la recherche du gibier blessé. Durant les prochains mois, le groupe de travail du CWBEA sera amené à analyser le lâcher de petit gibier ainsi que les techniques de mise à mort et de piégeage.

Le conseil, dont le rapport a été approuvé par les représentants de la chasse du groupe de travail, préconise un changement radical de la méthode de chasse dans les territoires où cela est envisageable. Il recommande de promouvoir **la pratique de la poussée-affût** en lieu et place des battues à cor et à cri, principale méthode de chasse en région wallonne (en nombre d'animaux tués et nombre de participants). Sur base des études réalisées, la méthode poussée-affût présente de nombreux avantages par rapport aux battues : moins aléatoire, plus adaptable aux contextes locaux et permettant des nuisances sonores moindres et des tirs plus efficaces (précision accrue, angle de tir traversant).

Le gibier blessé durant une chasse, potentiellement conscient et en souffrance, n'est retrouvé que dans 60% des cas (tout gibier confondu en 2022) et concerne plusieurs milliers d'individus chaque année. Le CWBEA suggère de mettre en place des outils de communication permettant l'arrêt temporaire d'une battue en toute sécurité, de façon à achever plus rapidement le gibier blessé et appelle au soutien des pouvoirs publics.

En amont de la mise à mort sur le terrain, **la formation des chasseurs** nécessite elle-aussi plusieurs changements pour s'accorder avec les enjeux éthiques de la mise à mort des animaux. En premier lieu, l'examen de chasse ([constitué actuellement d'une seule épreuve sur cibles fixes](#)) doit être complété par [un examen pratique de tir sur cible mouvante](#). La formation de préparation à cet examen se doit également d'intégrer le sujet de l'achèvement du gibier blessé, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Une fois le permis de chasse décroché, le conseil demande une attestation obligatoire pour la pratique de la battue à cor et à cri, délivrée en suivant une formation continue au moins une fois tous les deux ans ([exemple du Valais Suisse](#)). D'autres mesures telles que l'information adaptée à toute autre personne susceptible d'achever un gibier ou la certification annuelle du réglage de l'optique de l'arme devraient devenir obligatoires.

Par ailleurs, le conseil recommande la vaccination des chiens de chasse contre la maladie d'Aujeszky, propagée par les sangliers, ainsi que l'utilisation de gilets de protection et d'un collier de type GPS.

Le collectif Stop Dérives Chasse, faisant partie conseil, approuve bien évidemment les mesures recommandées par le CWBEA, qui permettront en partie de mieux rencontrer les obligations légales en matière de bien-être animal. Pour cela, le collectif appelle les responsables politiques à donner suite à cet avis en implémentant concrètement les recommandations pour que la pratique de la chasse puisse se poursuivre de façon plus éthique à l'avenir !

Pour en savoir plus :

• Avis du CWBEA <https://4925t.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/sh/1t6Af4OiGsFyg7rQVgaoXSzm4RskZ0/nyZjWsmgQRQt>

• Dossier scientifique Seed : limiter les atteintes au bien-être des animaux sauvages dans la mise à mort. Enquête exploratoire en Région wallonne : <https://4925t.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/sh/1t6Af4OiGsGQ0q3qu2gjhj3bSGrUH4/y4HpOakInFi4>

SIMPLIFICATION DE LA P.A.C. : la transition agroécologique passe par les prix justes

• Auteur/autrice de la publication : Canopea - 29 avril 2024
Un communiqué de European Coordination Via Campesina

Le vote sur la simplification de certaines règles de la PAC a eu lieu ce mercredi 24 Avril au Parlement Européen en procédure d'urgence sans débat. ECVC prend acte de ce vote. ECVC souligne que certaines de ces conditionnalités de la PAC sont inadaptées aux réalités des paysan·ne·s, qu'elles imposent effectivement des charges administratives lourdes et complexes et qu'elles ne permettent pas d'accompagner efficacement les paysan·ne·s européen·ne·s dans une transition vers des modèles d'agriculture plus durable et vers l'agroécologie. Cette transition est pourtant indispensable face à la gravité des crises climatique et de la biodiversité. Elle requiert un engagement politique fort de la part de toutes les institutions européennes pour sécuriser les revenus de l'ensemble des paysan·ne·s européen·ne·s par des prix justes et une meilleure répartition des aides publiques.

Andoni Garcia, paysan et membre du Comité de coordination d'ECVC rappelle que « malgré son budget de plus de 50 milliards d'euros par an, la PAC, adaptée aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, a contribué à éliminer 40% des paysans européens depuis 15 ans et n'a pas été en mesure d'accompagner l'agriculture vers une transition agroécologique. Alors que le [rapport Copernicus 2023](#) nous apprend ce lundi que l'Europe est le continent qui se réchauffe le plus rapidement, dans un contexte d'instabilité mondiale, et en vue d'une autonomie stratégique ouverte, il est nécessaire de rétablir le rôle nourricier d'une politique alimentaire et agricole commune et sa fonction de stabilisation des prix. Un agenda réaliste et clair est indispensable pour assurer un accompagnement continu des agriculteurs et agricultrices à travers des contrats de transition à long terme, pour permettre l'installation de 10 millions de nouvelles fermes par une redistribution juste des aides. »

Morgan Ody, paysanne et membre du Comité de coordination d'ECVC précise également : « Une transition agricole sera plus largement acceptée si les producteurs savent qu'ils peuvent compter sur des prix justes et stables. Les prix constituent la base du revenu agricole : s'ils couvrent les coûts de productions, cela libérera le budget de la PAC pour aider les fermes à s'orienter vers des formes de production agroécologiques et plus durables et pour soutenir les fermes situées dans des régions géoclimatiques défavorisées, où les coûts de production sont plus élevés. »

Dans le contexte des élections européennes et de renouvellement de la Commission, ECVC appelle les institutions européennes à reprendre le chantier de la discussion avec les organisations paysannes pour réussir la transition agroécologique en sécurisant les revenus paysans. **Cela demande aux institutions de :**

- Garantir que les services de la Commission Européenne récupère sa capacité technique à étudier et collecter les coûts de productions et les prix, dans le contexte de l'observatoire des prix.
- Entreprendre une révision urgente de la Directive Européenne sur les Pratiques Commerciales Déloyales assurant des prix au-dessus des coûts de production.
- Renforcer l'Organisation Commune des Marchés pour assurer des prix agricoles stables et rémunérateurs pour les paysans, via la régulation des quantités de production par secteur, des stocks publics et des prix minimums d'intervention.
- Sortir des accords de libre-échange contenant l'agriculture, à commencer par l'accord UE-Mercosur

Contacts

Morgan Ody – Membre du Comité de Coordination d'ECVC +33626977643

LES CONSEILS d'Éco-Vie

ROMAN/FILM/BD

Sublimer nos peurs



Alain Geerts (CANOPEA) - 30 avril 2024

Un roman

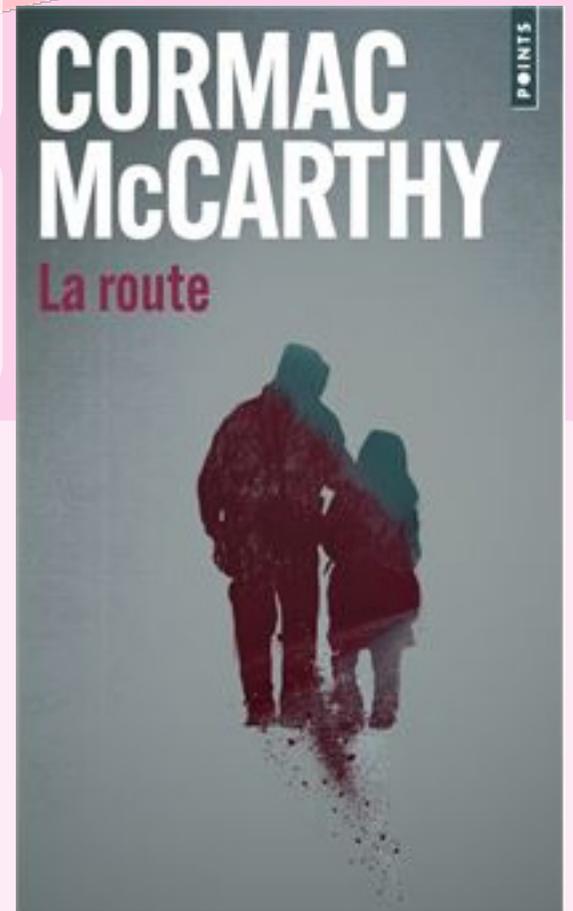
Au moment de la sortie, en 2006, du roman de l'américain **Cormac McCarthy**, *La Route*, roman couronné du prix *Pulitzer*, les lecteur-trices étaient unanimes : ce récit fait peur, « et pas comme une vague histoire à suspense, mais de manière profonde, c'est-à-dire jusqu'à nos retranchements les plus secrets ».

Pourquoi ? Parce-que McCarthy, dans son œuvre, et particulièrement dans ce roman post-apocalyptique explore sans la moindre concession, dans son style particulier, quasi poétique, la question de l'individu dans le monde, du sens de l'existence, de ce qui constitue notre humanité aux prises avec le bien et le mal. Il a, avec *La Route*, poussé l'exploration très loin et cela, de manière tout à fait crédible : dans ce roman, du monde – et particulièrement d'un monde qui fut prospère, l'Amérique –, il ne reste rien, si ce n'est des décombres calcinés, de la poussière, un ciel définitivement gris, des corps.

Mais aussi, la pulsion assassine et le désir de survivre de quelques humains. Ne demeure donc que l'être humain face à lui-même.

Que reste-t-il quand il ne reste rien d'autre que nous ?

Parmi eux, *l'homme et le petit garçon*, son fils né durant la catastrophe. La mère, épuisée, a choisi la nuit. Et le fils interroge car il ne comprend plus pourquoi on ne peut plus faire confiance. Y a-t-il encore des gentils ? Pourquoi ? Pourquoi ? ... « *On porte le feu* », dit le petit. La survie n'est pas son objectif, sa fin ultime. Ce qu'il veut, lui, c'est secourir cet homme foudroyé sur un talus, recueillir ce petit garçon entrevu au coin d'un immeuble, nourrir ce vagabond aveugle dans la tempête. Ne pas être comme l'animal tapi au fond de chaque être, ce fauve cannibale qui a ressurgi partout autour de lui. Et ne même pas ressembler à ces « *deux animaux traqués tremblant comme des renards dans leur refuge* ». Non : être un homme par opposition aux bêtes, un « *gentil* » par opposition aux « *méchants* » qui les guettent pour les dévorer, lui et son père – mais spécialement lui »⁽¹⁾.





Au cinéma

Le tout est narré au moyen d'une écriture simple, qui vise l'essentiel et laisse le lecteur combler les vides. La sobriété en écriture est une des caractéristiques du style du romancier américain. Ce serait probablement celle-ci qui fait que ses œuvres sont reprises au cinéma. Après [All the Pretty Horses](#) et [No country for old man](#) (par les frères Coen, deux Golden Globes et quatre Oscars), La Route ne pouvait y échapper. Le pari n'était pas simple mais l'œuvre romanesque se retrouve bien dans cette adaptation cinématographique, sauf, sans doute, à la fin où le cinéaste a répondu à une question demeurée ouverte dans le roman : *l'homme rencontré est-il fiable ou non ?*. La musique de Nick Cave et Warren Ellis s'adapte parfaitement à cette épopée minimaliste.

Une superbe bande dessinée

Plus de 18 ans après la sortie du roman, et alors que Cormac Mc Carthy venait de quitter ce monde, l'auteur de BD, Manu Larcenet « signe l'album le plus terrifiant jamais dessiné par l'homme (...) " La Route " entre dans la tête du lecteur pour y rester à jamais ».

« Derrière chaque mot de McCarthy, Manu Larcenet dessine la vie et la mort. L'artiste s'approprie les ténèbres de l'auteur en silence pour voyager (...) jusqu'au vide absolu de l'inéluctable. Son roman graphique hisse de la beauté dans l'horreur. *La Route* était un chef-d'œuvre de la littérature, c'est aussi désormais un monument de la bande dessinée »⁽²⁾.

C'est parce-que c'est exactement ce que j'ai ressenti à la lecture de cette BD⁽³⁾ – tout en ayant lu par ailleurs, il y a pas mal de temps, le roman et vu le film – que j'avais envie de vous inviter avec insistance à ce voyage certes terrifiant, mais surtout tellement beau. Chaque dessin invite à s'arrêter pour regarder et s'imprégner, le rythme est lent, le silence omniprésent, on va à l'essentiel : l'humain tel qu'il est.

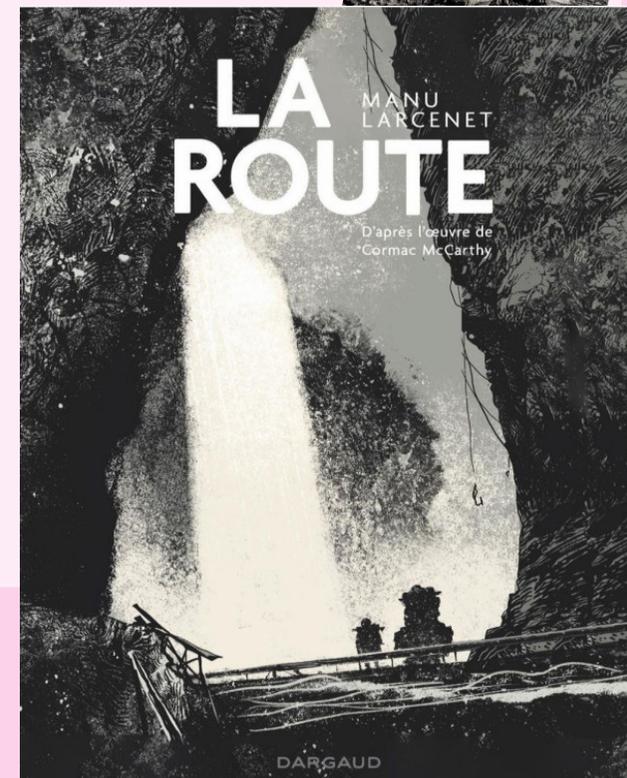
Permettre, et offrir, aux lectrices et aux lecteurs de vivre à travers des productions artistiques cette terreur et cette beauté simultanément est une aubaine rare. On vit là une totale expérience à la fois de prise de conscience de ce qui dans l'humain est terrifiant, mais aussi, grâce au *petit garçon*, que le terrifiant ne tue pas la vie. Enfin, c'est pas sûr... « *Alors d'accord* ».

Pour sublimer nos peurs. Essentiel en ces temps incertains.

1 "La Route" de Cormac Mc Carthy : naufragés de la fin du monde, Raphaëlle Rérolle, Le Monde, janvier 2008, https://www.lemonde.fr/livres/article/2008/01/10/cormac-mccarthy-naufragés-de-la-fin-du-monde_997707_3260.html

2 Daniel Couvreur, « Sur La Route , j'ai ressenti de la tendresse pour tous les morts que je dessinais », Le Soir, 13/04/2024

3 Manu Larcenet, La Route, D'après l'œuvre de Cormac MacCarthy, Dargaud, 2024, 156 pp.



RAS-LE-BOL DES DÉCHETS SAUVAGES :

introduisez une consigne efficace sur les canettes et bouteilles en plastique

une publication de CANOPEA

Les canettes et bouteilles en plastiques continuent d’envahir la Belgique. À l’approche des élections, des organisations environnementales, de consommateurs, agricoles et de lutte contre la pauvreté réclament l’introduction d’une consigne efficace aux gouvernements régionaux.

Madame la Ministre Céline Tellier, Mesdames et Messieurs les ministres du gouvernement wallon, Madame la Ministre Zuhail Demir, Mesdames et Messieurs les Ministres du Gouvernement flamand, Monsieur le Ministre Alain Maron, Mesdames et Messieurs les Ministres du gouvernement bruxellois, Le printemps pointe le bout de son nez, les parterres fleurissent ... et les déchets sauvages aussi ! [354 tonnes de déchets ramassés](#) rien qu’en Wallonie cette année lors du Grand Nettoyage. [La situation](#) n’est pas meilleure en Flandre. Il semble que les promesses d’une Belgique plus propre faites par vos gouvernements ne seront pas tenues d’ici aux élections.

Dressons le bilan, qu’est-ce que les gouvernements ont fait en 5 ans ?

Des objectifs de réduction des déchets sauvages de 20% ont été fixés dans les Régions. Objectifs non atteints. Cela malgré de nombreux projets pilotes sur la prime de retour en Wallonie et à Bruxelles, sur la consigne “numérique” en Flandre. Sans oublier les grands nettoyages annuels organisés et financés par Be WaPP et Mooimakers, et Le Click de Fost Plus. De beaux projets mais qui ne résolvent en rien le problème de fond.

L’industrie belge semble espérer l’avènement d’une nouvelle technologie “révolutionnaire” – comme le Click ou la fameuse consigne numérique ... ou peut-être espèrent-ils que les déchets sauvages disparaissent comme par magie ?

La consigne, une arme qui fait mouche chez nos voisins

La Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie sont quelques-uns des pays européens où l'introduction de la consigne classique avec collecte au point de vente fonctionne. Dans ces pays, presque aucune canette ni bouteille en plastique consignées ne se retrouvent dans l'environnement. Alors, plutôt que d'investir des sommes folles pour réinventer la roue, pourquoi ne suivez-vous pas l'exemple de nos voisins européens ?

Ces derniers mois, une lueur d'espoir semblait se profiler. Il semblait que vos ministres de l'environnement régionaux étaient enfin d'accord sur le principe d'une consigne. D'une part, la Ministre flamande de l'environnement Zuhal Demir [déclarait](#) que "la consigne est inévitable". D'autre part, la Ministre wallonne de l'environnement, Céline Tellier [indiquait](#) récemment que "Nous ne sommes donc plus qu'à quelques mètres de la ligne d'arrivée" et le Ministre bruxellois de l'environnement se prononçait récemment en faveur de la consigne classique. Beaucoup de beaux discours, mais pour le moment pas de décision avérée.

Le temps qu'il vous reste pour prendre des mesures concrètes est limité par l'imminence de la période électorale. Nous vous demandons donc instamment de décider, avant les élections, de l'introduction d'une consigne efficace – comme celle de nos voisins – sur les canettes et bouteilles en plastique. Pour que la Belgique sonne enfin le glas des bouteilles en plastique et canettes qui jonchent nos rues, tuent nos ruminants et polluent nos champs. Cela pour l'ensemble du pays et d'ici fin 2025, comme promis.

Lettre co-signée par:
 Algemeen Boerensyndicaat
 ATD Vierde Wereld
 Bond Beter Leefmilieu
 Canal It Up
 Canopea

Collectif de la Consigne Bruxelloise
 air Resource Foundation
 Fédération Wallonne de l'Agriculture

Ferm
 FUGEA
 Greenpeace
 Gents Milieufrent
 Natuurpunt
 Proper Strandlopers

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
 Testachats



LES CONSEILS d'Éco-Vie

UNE RESPIRATION poétique

La vie et l'espérance

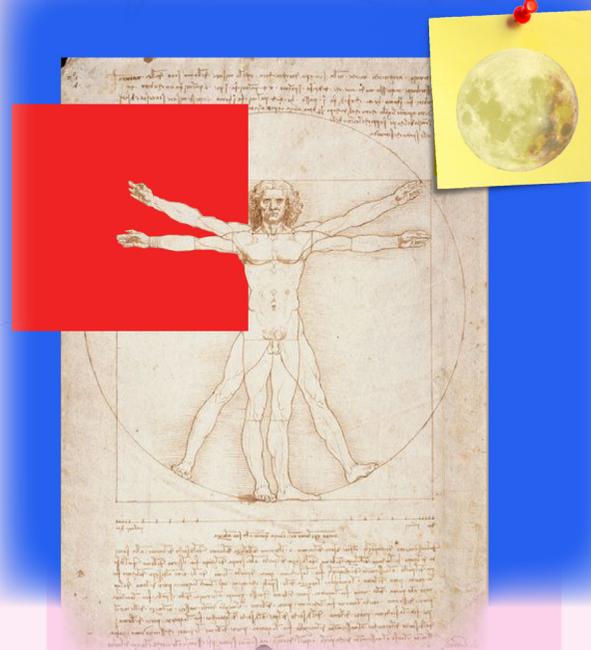
Si je viens devant vous
C'est parce que j'ai le bagou
Pour dénoncer le babil issu de Babel
Qui tisse des mots métissés
En tissus de mensonges
Trop souvent racontés
Aux grands enfants
Qui ont des songes déjantés
D'avenir guerrier.

Si je viens devant vous
C'est parce que je chante
Les femmes qui se tiennent debout
Dans les flammes, si vivantes.
De leur appel muet
Je fais une clameur universelle
Au rythme des cœurs qui battent,
Pour faire taire les sirènes
Dans les têtes qui éclatent.

Si je viens devant vous
C'est parce que je danse
La danse étrange
Qui mène à la transe.
Au son des tambours
J'oublie les autres bruits sourds,
J'apaise ma colère,
J'apprivoise la lumière
Pour franchir les frontières.

Alors je viens devant vous,
Je parle, je chante et je danse
Avec vous
Pour la vie et l'espérance.

KoMic



Géométrie dans l'espace

Un carré, c'est carré, structuré,
4 côtés égaux sans ego
Pas de malsaine relation triangulaire
L'enfer c'est les autres
Et huis clos, c'est 2 carrés.
Convoquez plutôt Cicéron
Car si c'est rond c'est pas carré
Et ron et ron petit patapon
Héron de la fable gris et blanc
Faisant des ronds dans l'eau
Miroir ovale au-dessus du lavabo
Qui reflète nos mines rectangulaires
Aux paupières clignotantes, jour, nuit,
Dans la lumière blafarde du matin
Post-it nuage sur la porte du frigo
N'oublie pas le pain, un petit blanc
carré,
Blanc farine, blanc lessive,
Et blanche comme neige,
Dans le carré de ta fenêtre,
La lune ronde.

KoMic

Bonjour Sylvia,

Je ne retrouve plus la recette contre les pucerons que tu avais donnée dans la revue d'Eco-Vie, il y a quelques années.

Je me souviens de l'huile essentielle de menthe poivrée, mais il me semble qu'il y en avait une autre et je ne me souviens pas des proportions. C'était très efficace, peux-tu me la donner ?

**Merci beaucoup,
Françoise**

Bonjour Françoise,

Voici les recettes que j'ai données lors d'un atelier aux Fraternités Ouvrières, il y a déjà quelques années

Pour lutter contre les pucerons

- 10 gouttes d'huile essentielle de menthe poivrée et 10 gouttes d'huile essentielle de lavande officinale feront un bon produit pour combattre de nombreux pucerons. Vous mélangerez ces 20 gouttes d'he dans une noisette de savon noir ou dans une petite cuillère de savon de panama, ajoutez-y un verre d'eau et mélangez bien à l'aide d'un fouet jusqu'à dissolution complète. Puis préparez votre lait d'argile (1 cuillère à café rase d'argile dans un litre d'eau de pluie). Mélangez les deux préparations dans votre pulvérisateur. Fermer et secouez bien. Pulvérisez en cas d'infestation, une ou deux fois à une semaine d'intervalle.
- 10 gouttes d'huile végétale (olive par exemple), 5 gouttes d'he de menthe poivrée et 100 ml d'eau : mélangez bien et pulvérisez à l'aide d'un petit vaporisateur
- Pour les pucerons sur les rosiers : plantez de la lavande au pied du rosier. Vous pouvez aussi y recycler vos épluchures d'ail.



Sylvia

AGENDA Activités d'autres associations **juin à septembre**

Cercle des Naturalistes de Belgique « Les Fichaux »



• **Samedi 27 août** - ½ journée -

Christophe nous emmènera à Mouscron, à l'argilière, à la découverte de la nouvelle zone naturaliste et de sa biodiversité.

Accessible PMR si le temps est sec.

Guide : Christophe Gruwier gsm 0476/91.61.47.

Rendez vous : local de la Hulotte, rue de la Fontaine Bleue, 7700 Mouscron à 14h00.



«Lys-Nature » Cercle des Naturalistes de Belgique de Comines

Le premier dimanche de chaque mois : visite guidée et gratuite à la Réserve Naturelle Ornithologique de Ploegsteert

Repair Café



Mouscron : Le 2^e jeudi de chaque mois de 17 à 20h à 2 l'Aut Côté (Rue Saint-Pierre 10, 7700 Mouscron)

Estaimpuis : Le 4^e jeudi de chaque mois de 17 à 20h à la Maison de l'Environnement (Rue Albert 1^{er} 42, 7730 Néchin)

Comines-Warneton : Le 3^e jeudi de chaque mois de 18 à 20h au café de la Maison du Peuple (Rue Duribreu 52, 7783 Le Bizet)

CRIE de Mouscron



stages, camps et formations Pour les découvrir et/ou vous y inscrire : <https://criemouscron.be/?Agenda>
AVENTURES NATURE enfants cet été !

Vous avez des enfants entre 5 et 12 ans dans votre entourage ?

Qu'ils soient déjà amoureux fou de nature ou en pleine découverte, parlez-leur (ou à leurs parents) de nos deux semaines d'aventures prévues cet été !

Un camps pour les 8-12 ans : <https://www.billetweb.fr/camp-nature-dete-8-12-ans-dans-les-vosges1>

et un stage pour les 5-8 ans : <https://www.billetweb.fr/stage-6-12-ans-terremerveille-dans-la-peau-de-nos-amis-animaux1>

La Prairie (Mouscron)

Rue de la Vellerie 121

Le petit village dans la prairie (3^{ème} édition) voir article page n°4



AGENDA

juin-septembre



ACTIVITÉS PONCTUELLES

*Balades de Martin

LE CANAL COMINES-IEPER - Dimanche 16/06 : ECO-VIE vous donne Rv afin de découvrir une portion du Canal qui n'a jamais été navigable et qui est retourné partiellement à la nature. Nous parlerons flore, faune mais aussi de travaux inutiles, de géologie et de vie d'antan.

Au retour, nous irons visiter le jardin des simples créé par Christine VANDOOFLAGHE (la visite de ce jardin n'est malheureusement pas accessible aux PMR mais comme cette visite se fera au retour de la balade au canal, qui elle, est accessible n'hésitez pas à participer si vous êtes en fauteuil roulant (voir page n°19)

Rv : 14H place de Houthem 7781 (attention, il y a un autre Houthem mais avec un autre code postal).

*Ciné-Débat

Projection du film documentaire « **Commun Humain** » le mardi 18 juin à 19h au local de Lys-Nature (rue d'Hollebeke 12 à Houthem) qui explore le thème du Bien commun. La crise énergétique – qui elle-même a succédé à la crise sanitaire – et les événements géopolitiques récents bousculent durablement nos repères et nos comforts de vie et l'essence même de notre Bien commun. Or, qu'est-ce que le « commun » ? Qu'est-ce que « appartenir » ? Qui est « tous » ? Est-ce la capacité collective à faire de la société, une société du vivre ensemble ? Le Bien commun se définit par l'ensemble des conditions sociales qui permet à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement. C'est le bien du collectif. Il n'est pas un bien recherché pour lui-même : il est ce qui est profitable à long terme pour l'ensemble des membres de la société. Il ne s'arrête pas aux frontières géographiques des pays ; il est universel. Est donc commun ce qui appartient à tous.

Le Bien commun, cela s'apprend, cela s'expérimente et cela se transmet.

Un film réalisé par Jean-Philippe Delobel (Clara) en commun avec Sylvie Simon, Coralie Stevens, Valérie Villain et Léa Eeckout.

(voir page n°10)



Prochain comité de rédaction : **le mercredi 7 août à 18h** en visioconférence (intéressé-e ? Merci d'envoyer un mail à Sylvia pour qu'elle puisse vous transmettre le lien « zoom » pour vous connecter). Rentrée des articles le lundi 5 août au plus tard : contact@eco-vie.be

siège social : Rue de l'Oratoire, 34 - 7700 Mouscron - tél : +32 (0)56 33 72 13
<http://www.eco-vie.be> - N° entreprise : 0862.049.094 - BE82 5230 8023 7768 (BIC : TRIOBEBB)



AGENDA

juin-septembre

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

*Stretching Postural

Les **lundis** à **Leers-Nord**, les 03-10-17-24/06; les 01-08/07; le 26/08; les 02-09-16-23 et 30/09
à l'école communale (Rue des Mésanges 22) de 18h15 à 19h15

Les **mercredis** à **Leers-Nord**, les 05-12-19-26/06; les 03-10/07; le 28/08; les 04-11-18-25/09
à l'école communale de Leers-Nord (Rue des Mésanges 22) de 12h30 à 13h30

Les **jeudis** à **Mouscron**, les 06-13-20-27/06; les 04-11-18 et 25/07; les 22 et 29/08 ; les 05-12-19-26/09
au CRIE (Rue de la Vellerie 135) de 18 à 19h (Voir p.14)

*Les Incroyables Comestibles

Les premiers mercredis du mois de juin, juillet, août et septembre au Parc du Chalet (Rue du Chalet à Mouscron), de 17 à 18h, rejoignez-nous pour planter, semer dans nos bacs incroyables comestibles.
Les légumes et petits fruits y sont à disposition de qui les veut en passant dans ce parc.

Bonnes vacances ! 



Abonnement - adhésion : 20 euros (min.) ou un virement permanent : 1,75 €/mois (min.) au BE82 5230 8023 7768 (BIC : TRIOBEBB)
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs